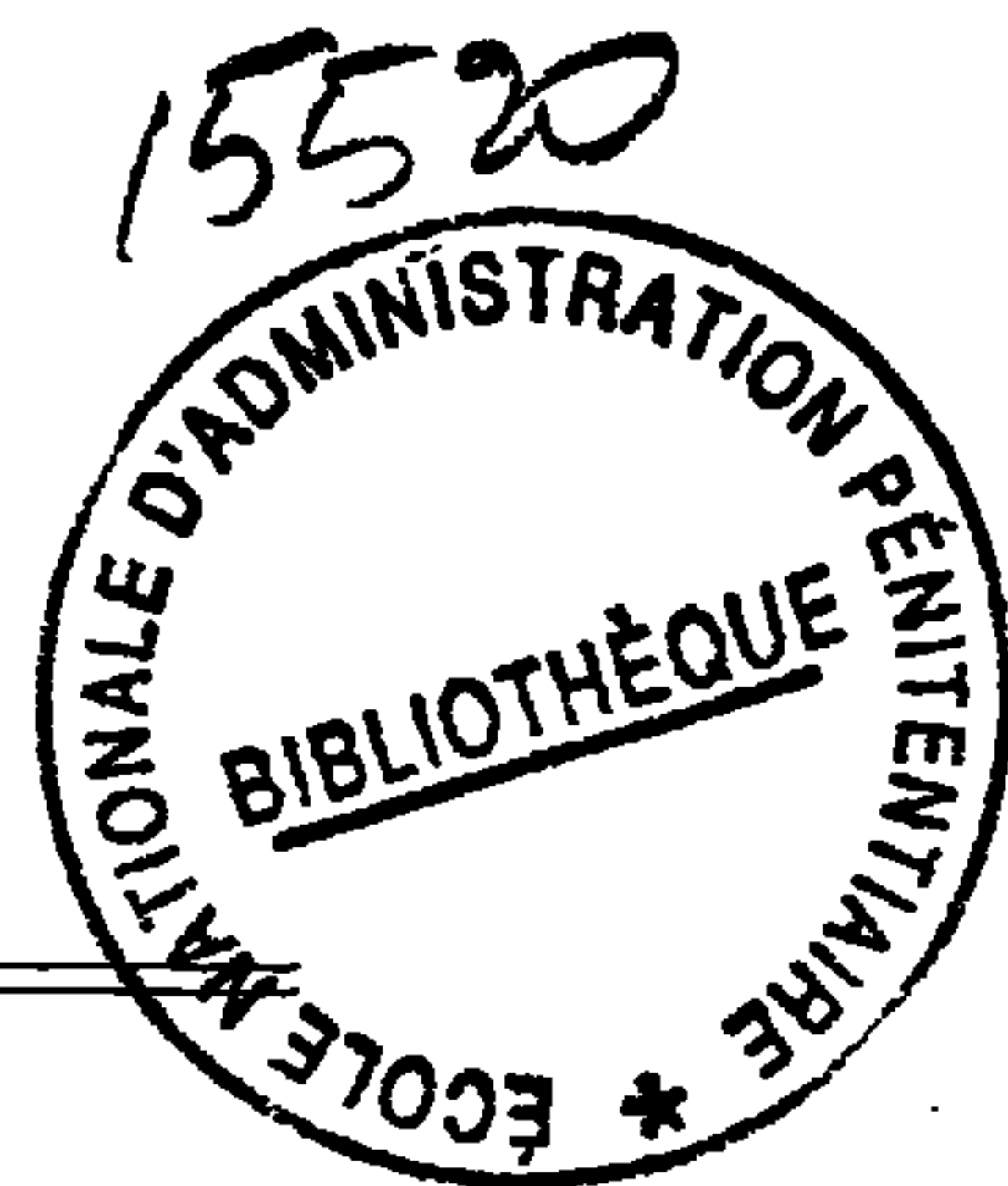


MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1908

EXPOSÉ GÉNÉRAL

DE

la Situation des Services et des divers Établissements,

PRÉSENTÉ

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES CULTES

PAR

M. SCHRAMECK,

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1910

STATISTIQUE

DES PRISONS ET ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES DE FRANCE

POUR L'ANNÉE 1908

(57^e Année.)

RAPPORT

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES CULTES

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous soumettre la statistique des services pénitentiaires concernant l'année 1908.

Comme les années précédentes, ce travail comprend cinq parties distinctes qui sont disposées dans l'ordre suivant :

- 1^o Transfèvements par voitures cellulaires ;
- 2^o Maisons centrales ;
- 3^o Établissements d'éducation correctionnelle ;
- 4^o Prisons de courtes peines ;
- 5^o Dépôt des condamnés aux travaux forcés (St-Martin-de-Ré).

Chaque document statistique fait l'objet d'un rapport succinct établi dans le même ordre et met en relief au moyen de comparaisons et de calculs de proportions, les principaux chiffres qu'il contient.

A la fin du volume sont groupés les décrets, arrêtés, circulaires, instructions ou documents adressés dans le courant de l'année 1908, aux différents services de l'Administration pénitentiaire.

Il ressort des tableaux comparatifs suivants qu'une légère décroissance s'est produite sur l'effectif des hommes et des femmes détenus dans les maisons d'arrêt et de correction à la fin de l'année 1908.

Par contre dans les maisons centrales où se subissent des peines supérieures à un an d'emprisonnement et dans les établissements d'éducation correctionnelle on constate une augmentation assez importante dans la population (hommes et femmes). L'élévation de l'effectif dans les colonies est plus sensible, il provient comme on le verra plus loin, de l'application de la loi du 12 avril 1906, qui a porté la majorité pénale à 18 ans.

Le total général des journées de détention s'élevait l'an dernier à 9.341.702, il atteint cette année le chiffre de 10.047.475, soit une différence en plus de 705.773 journées de présence.

	EFFECTIF au 31 décembre 1908.		EFFECTIF au 31 décembre 1907.	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Longues peines.....	5.782	542	5.467	464
Courtes peines.....	14.309	2.041	15.148	2.256
Jeunes pupilles.....	3.627	947	3.253	839
Chambres de sûreté.....	42	8	38	8
Dépôt de forçats et relégués...	48	»	40	»
TOTAUX.....	23.808	3.538	23.946	3.567
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	27.346		27.513	

	POPULATION MOYENNE en 1908.		POPULATION MOYENNE en 1907.	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Longues peines.....	5.745	501	5.396	497
Courtes peines.....	14.172	2.204	13.612	2.196
Jeunes pupilles.....	3.497	962	2.936	709
Chambres de sûreté.....	170	15	153	13
Dépôt de forçats et relégués.	224	»	208	»
TOTAUX.....	23.808	3.772	22.305	3.415
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	27.580		25.720	

Voici le détail des journées de détention, qui s'élèvent pour l'ensemble des prisons, à 8.676.990 pour le sexe masculin et à 1.350.485 pour le sexe féminin.

	HOMMES	FEMMES
Longues peines.....	2.102.697	183.381
Courtes peines.....	5.186.863	839.590
Jeunes pupilles.....	1.263.507	322.149
Chambres de sûreté.....	61.909	5.365
Dépôt de forçats et relégués.....	82.014	»
TOTAUX.....	8.696.990	1.350.485
TOTAL GÉNÉRAL.....	10.047.475	

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le Directeur de l'Administration pénitentiaire,

A. SCHRAMECK.

PREMIÈRE PARTIE

TRANSFÈREMENTS

Le transfèrement des condamnés à leur destination pénale et le transfert des détenus de toutes catégories sont assurés par les soins du Département de l'Intérieur (Service des transfèrements cellulaires) au moyen de wagons aménagés à cet effet et placés sous la surveillance et la conduite d'agents spéciaux.

Le relevé des opérations de ce service au cours de l'année 1908 a donné lieu aux constatations suivantes :

	HOMMES et JEUNES GARÇONS	FEMMES et JEUNES FILLES
<i>Condamnés transférés à leur destination légale :</i>		
Condamnés aux travaux forcés (hommes) transférés au port d'embarquement.....	625	»
Relégués conduits aux ports d'embarquement.	315	»
Condamnés à une longue ou courte peine conduits à destination.....	6.961	524
Condamnés par défaut reconduits dans leurs départements d'origine.....	»	»
Libérés transférés dans leurs foyers ou dans un dépôt de mendicité.....	550	33
Étrangers expulsés reconduits aux frontières.	4.199	267
<i>A reporter.....</i>	12.650	824

	HOMMES et JEUNES GARÇONS	FEMMES et JEUNES FILLES
<i>Report</i>	12.650	824
<i>Détenus transférés d'une prison départementale :</i>		
Dans une autre prison départe- mentale.....	316	33
{ Pour y subir leur peine au régime cellulaire.....		
{ Pour d'autres motifs.....	100	11
Pour être réintégrés dans une maison centrale.	104	3
Dans un hospice ou dans un asile d'aliénés (et vice versa).....	»	»
<i>Détenus transférés d'une maison centrale :</i>		
Dans une autre maison centrale.....	1.130	38
Dans un hospice ou un asile d'aliénés.....	2	»
Dans une prison départementale.....	60	1
{ Pour y subir leur peine au régime cellulaire.....		
{ Pour d'autres motifs.....	115	»
Transférés pour le compte des Ministères de la Justice, de la Marine, de la Guerre, des Colonies.....	360	35
<i>Jeunes détenus transférés :</i>		
Du lieu du jugement à leur destination légale.	7	»
D'un établissement d'éduca- tion correctionnelle.....	159	30
{ Dans un autre.....		
{ Dans un établissement de de longue ou courte peine (et vice versa).....	49	»
Évadés des voitures cellulaires.....	2	»
TOTAUX.....	15.052	975
TOTAL GÉNÉRAL.....	16.027	

Le nombre total d'individus transférés par les voitures cellulaires a donc été de 16.027 contre 13.915 en 1907.

Ces opérations ont nécessité 196 voyages et 9.095 journées de route au cours desquels les wagons ont parcouru 780.951 kilomètres de voie ferrée; 2.208 kilomètres sur routes de terre ont été effectués par voitures spéciales lorsqu'il n'y avait pas de lignes de chemins de fer.

Les 4.466 étrangers et étrangères expulsés et reconduits aux frontières appartiennent aux nations suivantes :

	Hommes.	Femmes.	TOTAL	
Italie.....	1.454	85	1.539	soit 34,5 p. 100
Espagne.....	825	47	872	— 19,5 —
Belgique.....	771	63	834	— 18,7 —
Allemagne.....	473	35	508	— 11,2 —
Suisse.....	216	15	231	— 5,2 —
Russie.....	102	8	110	— 2,5 —
Autriche-Hongrie.....	108	1	109	— 2,5 —
Autres nations.....	250	13	263	— 5,9 —
TOTAUX.....	4.499	267	4.466	

DEUXIÈME PARTIE

MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION

Établissements.

On comptait, en 1908, onze établissements destinés à l'exécution des longues peines, savoir :

1° Pour les hommes :

9 maisons centrales de force et de correction situées sur le territoire continental de France :

Beaulieu (Calvados); — Clairvaux (Aube); — Fontevrault (Maine-et-Loire); — Loos (Nord); — Melun (Seine-et-Marne); — Nîmes (Gard); — Poissy (Seine-et-Oise); — Riom (Puy-de-Dôme); — Thouars (Deux-Sèvres).

2° Pour les femmes :

2 maisons centrales de force et de correction, savoir :

Montpellier (Hérault); — Rennes (Ille-et-Vilaine).

Renseignements statistiques.

Les renseignements de statistique pénitentiaire sont consignés dans trente-trois tableaux annexés au présent rapport. Voici la teneur de ces cadres :

Tableau I. — Mouvement de la population.

Tableaux II à XII et XXXIII. — Renseignements divers sur la population existant au 31 décembre, savoir :

- II. — Juridictions qui ont prononcé les condamnations et durée des peines ;
- III. — Crimes ou délits qui ont motivé les condamnations ;
- IV. — Départements où les condamnés ont été jugés ;
- V. — Nationalité des condamnés étrangers ;
- VI. — Age des condamnés et durée de la captivité ;
- VII. — État civil ;
- VIII. — Religions ;
- IX. — Professions exercées antérieurement à l'incarcération ;
- X. — Antécédents judiciaires ;
- XI. — Parts attribuées sur le produit du travail ;
- XII. — Degré de l'instruction au moment de l'incarcération ;
- XXXIII. — Répartition de la population existant au 31 décembre suivant l'état d'occupation.

Tableaux XIII à XXXII. — Renseignements sur la vie pénitentiaire durant l'année, savoir :

- XIII. — Mouvement de l'école — Résultats de l'enseignement,
- XIV. — Faveurs, commutations, grâces ;
- XV. — Justice disciplinaire — Condamnations encourues par les condamnés au cours de leur détention.

Tableaux XVI à XXIII. — État sanitaire, savoir :

- XVI. — Mouvement de l'infirmerie ;
- XVII, XIX, XX. — Renseignements sur les malades et la nature des maladies ;

XVIII, XXI, XXII. — Décès — Nature des maladies qui en ont été la cause ;

XXIII. — Aliénation mentale — Épileptiques, suicides.

Tableaux XXIV à XXVII. — Travail. — Produit du travail, savoir :

XXIV. — Industries exploitées dans chacun des établissements ;

XXV. — Récapitulation des industries exploitées ;

XXVI. — Récapitulation par établissement du produit du travail et du nombre de travailleurs ;

XXVII. — Répartition des produits de la main-d'œuvre.

Tableaux XXVIII et XXIX. — Pécule des détenus, savoir :

XXVIII. — Résumé des comptes de pécule des condamnés ;

XXIX. — Dépenses des condamnés sur leur pécule.

Tableaux XXX et XXXI. — Libérés, savoir :

XXX. — Renseignements sur les individus libérés ou graciés au cours de l'année ;

XXXI. — État de l'instruction de ces condamnés au moment de leur libération ;

Tableau XXXII. — Répartition des journées de détention.

MOUVEMENT DE LA POPULATION

(Tableau I.)

Hommes.

Le mouvement de la population dans les établissements d'hommes, se traduit par les chiffres suivants :

Population restant au 31 décembre 1907.....	5.467
Entrées en 1908.....	4.282
ENSEMBLE	9.749
Sorties.....	3.967
RESTE au 31 décembre 1908.....	5.782

Soit 9.749 individus qui ont été incarcérés au cours de l'année.

Entrées.

Sur les 4.282 entrées, on compte 3.240 individus venant du lieu de leur condamnation, soit 75,66 p. 100 du nombre total.

Sorties.

2.448 des individus sortis des établissements de longues peines, soit 61,70 p. 100 du nombre total (3.967) sont des libérés par expiration de peine, grâce ou libération conditionnelle. 127 détenus sont décédés et seulement 1 évadé.

L'année précédente la proportion des individus entrés venant du lieu de leur condamnation était plus forte et atteignait 88,65 p. 100. De même la proportion des sorties par libération s'élevait à 75,09 p. 100 au lieu de 61,70 p. 100 en 1908.

Journées de détention.

Le chiffre total des journées de détention s'est élevé à 2.102.697, ce qui a fixé à 5.745 individus la population moyenne journalière, contre 5.396 en 1907.

Les détenus présents au 31 décembre 1908, se répartissaient comme suit entre les diverses catégories pénales :

Travaux forcés.....	1		
Détention.....	26	soit	0,46 p. 100.
Réclusion.....	1.835	—	31,74 —
Emprisonnement.....	3.920	—	67,80 —
TOTAL	5.782		

Femmes.

Les résultats pour les détenues femmes ont été les suivants :

Population restant au 31 décembre 1907.....	464
Entrées en 1908.....	312
ENSEMBLE	776
Sorties.....	234
RESTE au 31 décembre 1908.....	542

Entrées.

De même que chez les hommes, la plupart des entrées, 266 sur 312, soit 85,25 p. 100, sont dues à l'incarcération de détenues venant du lieu de leur condamnation.

L'année précédente, cette proportion était plus élevée et atteignait 94,81 p. 100.

Sorties.

Le plus grand nombre de sorties, 158, soit 67,52 p. 100 du chiffre total, proviennent de libérations par expiration de peine, grâce ou libération conditionnelle. En 1907, cette proportion était de 86,74 p. 100. (Il y a eu, en 1908, 11 décès dans les maisons centrales de femmes).

Les détenues restant au 31 décembre se répartissent, comme suit, entre les catégories pénales :

Travaux forcés.....	172	soit	31,74 p. 100
Réclusion.....	100	—	18,45 —
Emprisonnement.....	270	—	49,81 —
TOTAL	542		

Contrairement à ce qui existe pour les maisons centrales d'hommes, la catégorie des travaux forcés compte une proportion élevée de détenues, 31,74 p. 100. C'est qu'en effet les femmes condamnées aux travaux forcés subissent leur peine dans les établissements de la Métropole, tandis que les détenus hommes de cette catégorie, à part de très rares exceptions, sont dirigés sur les établissements de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie.

Dans les établissements affectés aux femmes, le nombre de journées de détention s'est élevé à 183.381 donnant une population moyenne journalière de 501 contre 497 en 1907.

RENSEIGNEMENTS

SUR LA POPULATION EXISTANT AU 31 DÉCEMBRE 1908

(Tableaux II à XII, et XXXIII.)

JURIDICTIONS ET PÉNALITÉS (Tableau II.)

Hommes.

I. — Juridictions.

Les 5.782 détenus présents au 31 décembre se répartissent comme suit, par rapport aux juridictions qui ont prononcé la peine :

Cours d'assises.....	3.196
Tribunaux correctionnels.....	2.476
— militaires.....	110

II. — Pénalités.

La répartition de ces individus entre les diverses catégories pénales est donnée par le tableau I.

L'examen du tableau II fait ressortir que la presque totalité des réclusionnaires 1.803 sur 1.835 subissent des peines de cinq à 10 ans.

La proportion des condamnés à l'emprisonnement subissant une peine d'un an et un jour est relativement peu élevée, 158 sur 3.920. Le plus grand nombre des condamnés de cette catégorie pénale, 3.726, purgent des peines n'excédant pas cinq ans.

N. B. — *Toutes les fois qu'il y aura lieu d'étudier la répartition, à certains points de vue, des condamnés hommes entre les diverses catégories pénales, il conviendra de négliger l'unique cas de travaux forcés qui, par son caractère exceptionnel, ne prête à aucune comparaison utile.*

Femmes.

I. — Juridictions.

Des 542 détenues présentes au 31 décembre 1908 dans les établissements pénitentiaires, 371 ont été jugées par les cours d'assises, et seulement 171 par les tribunaux correctionnels.

La proportion des femmes condamnées par les cours d'assises excède sensiblement celle des hommes. C'est que la presque totalité de ceux-ci ont été transportés dans les pénitenciers de Cayenne ou de Nouméa.

II. — Pénalités.

La répartition de ces détenues entre les catégories pénales a été examinée au tableau I.

Le plus grand nombre de condamnées aux travaux forcés, 54, purgent une peine de plus de 15 à 20 ans.

Ainsi que nous l'avons déjà noté chez les hommes, le plus grand nombre des condamnées à la réclusion, 49, sur 100, subissent une peine de 5 ans, et la totalité, une peine de 5 à 10 ans.

13 seulement des condamnées à l'emprisonnement subissaient une peine d'un an et un jour. Et la totalité, à trois unités près, des détenues de cette catégorie avaient à purger des peines de cinq ans au plus.

N. B. — *En ce qui concerne les catégories pénales, il n'est de comparaison utile à faire, entre les détenus des deux sexes, que pour la réclusion et l'emprisonnement. Ces deux catégories pénales sont en effet les seules qui soient communes aux deux sexes dans les établissements pénitentiaires de France.*

De même, en rapprochant des chiffres ou proportions afférents respectivement aux hommes et aux femmes, et portant sur tout ou partie de la population pénitentiaire, sans distinction de catégories pénales, il ne faut pas perdre de vue que les hommes condamnés aux travaux forcés ne sont pas entrés en compte, ceux-ci subissant leur peine aux colonies, et la présente statistique ne concernant que les condamnés des deux sexes détenus en France.

**NATURE DES CRIMES ET DÉLITS
QUI ONT MOTIVÉ LES CONDAMNATIONS**

(Tableaux III et III bis.)

Hommes.

Le vol, sous ses deux formes, simple et qualifié, continue à fournir le plus fort contingent de détenus, 3.086, soit 53,37 p. 100 du nombre total de détenus.

En 1907, cette proportion atteignait seulement 48,56 p. 100.

Les attentats contre la vie des personnes (auteurs et complices) :

Assassinat (29), empoisonnement (1), meurtre connexe à un autre crime ou délit (44), parricide (1), meurtre (345), homicide par imprudence (21), suppression d'enfants (complicité de) (2);

Ont été commis par 443 individus, soit 7,66 p. 100, contre 5,54 p. 100 en 1907.

Femmes.

Chez les femmes, le vol n'a fourni que 193 détenues, soit 35,97 p. 100 du contingent total, tandis que chez les hommes cette proportion était de 53,57 p. 100.

Par contre, les attentats contre la vie des personnes :

Assassinat (55), empoisonnement (28), meurtre connexe à un autre crime ou délit (22), parricide (4), meurtre (38), homicide par imprudence (2);

Ont motivé 149 condamnations, soit 27,49 p. 100.

Les crimes contre l'enfance (auteurs et complices) :

Abandon et exposition d'enfant (complicité) (0), avortement (complicité) (4), infanticide (complicité) (6), supposition d'enfant (0), suppression d'enfant (complicité) (1), abandon et exposition d'enfant (1), avortement (8), infanticide (26), suppression d'enfant (5), mauvais traitements et privations de soins (0);

Ont été commis par 51 détenues, soit 9,40 p. 100. En 1907, cette proportion atteignait 10,35 p. 100.

RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT

(Tableau IV.)

Hommes et femmes.

La presque totalité des détenus présents au 31 décembre, 5.782, provient des départements français; 54 ont été fournis par l'Algérie, la Tunisie, les colonies et protectorats; 1 par les tribunaux consulaires des Échelles du Levant; 8 par la principauté de Monaco.

Pour les femmes, la totalité vient des départements de la Métropole, à l'exception d'une détenue condamnée à Monaco.

Les départements français qui ont fourni le plus grand nombre de détenus (hommes et femmes), sont :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Seine.....	1.213	85	1.298
Bouches-du-Rhône.....	577	27	604
Nord.....	248	29	277
Seine-Inférieure.....	209	20	229
Rhône.....	152	2	154
Meurthe-et-Moselle.....	144	8	152
Var.....	140	5	145
Ille-et-Vilaine.....	117	19	136
Alpes-Maritimes.....	103	3	106
Hérault.....	102	4	106
Gironde.....	95	12	107
Calvados.....	93	17	110
Pas-de-Calais.....	92	6	98
Corse.....	85	8	93
Finistère.....	84	13	97
Eure.....	79	14	93
Loire-Inférieure.....	79	10	89
Loiret.....	79	3	82
Côte-d'Or.....	74	6	80
Somme.....	73	7	80

Le département de la Seine a fourni à lui seul, 20,52 p. 100 du contingent total. En 1907, cette proportion était de 18,21 p. 100.

DÉTENUS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

(Tableau V.)

Hommes et femmes.

On compte au 31 décembre 1908, 727 détenus hommes de nationalité étrangère, soit 12,57 p. 100 de l'effectif total contre 12,27 p. 100 en 1907.

Le nombre de femmes de nationalité étrangère est de 48, soit 8,85 p. 100. au lieu de 8,62 p. 100 l'année précédente.

Les nationalités représentées par le plus grand nombre de détenus sont :

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX
Italienne.....	299	12	311
Belge.....	109	12	122
Espagnole.....	93	15	108
Allemande.....	80	3	83
Anglaise.....	28	»	28
Suisse.....	28	2	30

40,13 p. 100 de l'effectif étranger sont des Italiens.

Les étrangers se répartissent, comme suit, entre les diverses catégories pénales :

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX
Travaux forcés.....	»	10	10
Détention.....	15	»	15
Réclusion.....	181	8	189
Emprisonnement.....	531	30	561
TOTAUX.....	727	48	775

72,40 p. 100 de l'effectif étranger appartient à la catégorie de l'emprisonnement.

RÉPARTITION DE LA POPULATION SUIVANT L'ÂGE DES CONDAMNÉS ET LA DURÉE DE LA CAPTIVITÉ

(Tableau VI.)

Hommes.

I. — Age.

Le plus grand nombre de détenus, 1.428, soit 24,69 p. 100, a de 30 à 40 ans. Ceux âgés de 25 à 30 ans (1.191) se comptent à raison de 20,59 p. 100; ceux ayant de 20 à 25 ans (1.403), à raison de 24,26 p. 100. La plupart des détenus hommes, 4.022, soit 69,54 p. 100, comptent de 20 à 40 ans. En 1907, cette proportion était de 70,59 p. 100.

II. — Durée de la captivité.

Près de la moitié de l'effectif présent au 31 décembre 1908, (2.174 sur 5.782, soit 35,86 p. 100), est dans la première année de captivité; 529, soit 9,15 p. 100, se trouvent avoir cinq ans et plus de détention.

Femmes.

I. — Age.

De même que pour les hommes, la plupart des détenues femmes présentes au 31 décembre 1908, sont âgées de 20 à 40 ans. Ces condamnées se comptent à raison de 322, soit 59,41 p. 100. L'année précédente, cette proportion était de 54,09 p. 100.

II. — Durée de la captivité.

Contrairement à ce qui existe chez les détenus hommes, proportionnellement un plus grand nombre de femmes comptent cinq ans et plus de détention; ces détenues (126) forment 23,24 p. 100 de l'effectif total. De même que pour les hommes, on compte une proportion élevée de détenues femmes (172) se trouvant dans leur première année de captivité.

Ce qui explique l'écart très sensible qui existe entre les proportions d'hommes et de femmes comptant plus de cinq années de captivité, c'est la présence dans les maisons centrales de femmes des condamnées aux travaux forcés qui toutes subissent une longue détention, tandis que les hommes de la même catégorie subissent leur peine aux colonies et n'entrent pas en compte dans la présente statistique.

ÉTAT CIVIL ET RELIGION

(Tableaux VII et VIII.)

Hommes et femmes.

Le plus grand nombre de détenus hommes sont célibataires, veufs ou divorcés. Sur l'effectif présent au 31 décembre 1908, on n'en compte que 1.543 mariés. 1.091 de ces derniers ont des enfants, de même que 288 du premier groupe. C'est au total 1.379 détenus qui ont des enfants.

Chez les femmes, la majeure partie des détenues n'est pas mariée; mais contrairement à ce qui existe chez les hommes, le nombre le plus élevé de détenues ayant des enfants se trouve chez les non mariées : (152+134) soit 286 détenues ayant des enfants.

La presque totalité des détenus, hommes ou femmes, sont catholiques : 5.167 hommes et 530 femmes. Seuls 159 hommes et 1 femme ont déclaré n'appartenir à aucun culte.

PROFESSIONS EXERCÉES AU MOMENT DU JUGEMENT

(Tableau IX et IX bis.)

Hommes.

Au point de vue des professions exercées au moment du jugement, on remarque que le groupe des professions agricoles et journalières compte de beaucoup le plus grand nombre de détenus (2.521). Ensuite vient, avec une proportion sensiblement moindre, mais cependant élevée relativement à celles des autres groupes, le groupe des industries du « bâtiment et mobilier » (1.321).

Les ouvriers d'atelier et de fabrique se comptent à raison de 583, chiffre faible par rapport à celui des groupes des paragraphes 7 et 8.

Ces trois groupes renferment à eux seuls 4.425 détenus, soit 76,53 p. 100 de la population pénitentiaire au 31 décembre 1908. L'année précédente, cette proportion était de 72,95 p. 100.

Dans chacune des catégories pénales, ce sont ces trois groupes qui comptent le plus grand nombre de détenus.

Tous les détentionnaires sont des condamnés militaires, et les professions indiquées sont celles exercées avant l'incorporation.

Femmes.

A l'exception du groupe des industries du bâtiment et du mobilier toujours peu exercées par les femmes, ce sont, de même que chez les hommes, les professions agricoles et journalières et les ouvrières d'ateliers et de fabriques qui comptent le plus grand nombre de détenues.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET INTERDICTION DE SÉJOUR

(Tableau X.)

Hommes.

I. — Antécédents judiciaires.

Sur 5.782 détenus présents au 31 décembre 1908, 4.416 sont pourvus d'antécédents judiciaires, soit 76,37 p. 100. L'année précédente, cette proportion était de 76,86.

Ces individus se classent en quatre groupes :

1° Les relégables en vertu des paragraphes 1 à 4 de l'article 4 de la loi du 27 mai 1885;

2° Les récidivistes légaux ;

3° Les individus non légalement récidivistes, mais ayant cependant déjà subi une ou plusieurs condamnations ;

4° Les individus n'ayant d'autres antécédents qu'une détention dans les établissements d'éducation correctionnelle.

On remarque la forte proportion des condamnés non légalement récidivistes, mais ayant subi des condamnations antérieures, 1.928 sur 4.416, soit 43,65 p. 100.

Indépendamment des 25 individus n'ayant d'autres antécédents que le passage dans une maison d'éducation correctionnelle, 220 autres détenus compris dans les autres groupes de récidivistes ont également été détenus dans un de ces établissements, c'est donc 245 de ces individus qui ont passé par la maison correctionnelle.

II. — Interdiction de séjour.

Sur l'ensemble de la population pénitentiaire présente au 31 décembre 1908 (5.782 détenus), 1.901 condamnés sont frappés d'interdiction de séjour à l'expiration de leur peine. Sur ce nombre, 395 seulement n'ont pas d'antécédents judiciaires.

Femmes

I. — Antécédents judiciaires.

257 détenues, sont pourvues d'antécédents judiciaires. Le plus grand nombre d'entre elles, 150, ne sont point récidivistes au point de vue légal, mais ont subi des condamnations antérieures.

II. — Interdiction de séjour.

151 des condamnées présentes au 31 décembre 1908, ont encouru l'interdiction de séjour. Parmi elles, 55 ne comptent aucun antécédent judiciaire.

**PARTS ATTRIBUÉES
AUX CONDAMNÉS SUR LE PRODUIT DU TRAVAIL**

(Tableau XI.)

Hommes.

Des détenus présents au 31 décembre 1908, le plus grand nombre, 2.247 et 2.982 ont droit aux quatre et cinq dixièmes du produit de leur travail. 9 détenus touchent plus de six dixièmes sur le produit de leur travail. Ces derniers individus sont des condamnés arrivés à expiration de peine, mais frappés de la relégation et attendant leur transfèrement au port d'embarquement.

Aucun détenu ne touche 6 dixièmes.

Une proportion très petite de condamnés ne touche qu'un dixième, 35 individus sur 5.782.

On remarque que la totalité des détentionnaires touchent cinq dixièmes. La presque totalité des réclusionnaires en touchent 4, et la plupart des condamnés à l'emprisonnement 5.

Femmes.

De même que pour les hommes, le plus grand nombre de détenues, 142 et 205, reçoivent les 4 ou 5 dixièmes du produit de leur travail; et seulement 7 et 22 ne s'en voient attribuer qu'un seul ou que deux dixièmes.

La majeure partie des condamnées aux travaux forcés, 140 sur 172, reçoivent 3 dixièmes. De même que chez les hommes, la presque totalité des réclusionnaires en touchent 4, et la plupart des condamnées à l'emprisonnement cinq.

**ÉTAT DE L'INSTRUCTION DES DÉTENUS
PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 1907 AU MOMENT
DE LEUR ENTRÉE DANS LES ÉTABLISSEMENTS**

(Tableau XII.)

Hommes.

Sur les 5.782 individus détenus au 31 décembre 1908, on compte 626 illettrés, soit 10,82 p. 100, contre 9,84 p. 100 en 1907.

868 savent lire seulement ;

1.327 — lire et écrire ;

2.229 — lire écrire et calculer ;

576 possèdent une instruction primaire complète ;

156 ont une instruction plus développée.

Femmes.

De même que chez les hommes, la proportion des détenues ayant au moins une instruction primaire complète, ou une instruction plus élevée est très faible : 26 sur 542.

La proportion des illettrées, 32,84 p. 100 en augmentation sur l'année précédente, reste très forte, et sensiblement supérieure à celle des hommes.

RENSEIGNEMENTS

SUR LA VIE PÉNITENTIAIRE AU COURS DE L'ANNÉE 1908

(Tableaux XIII à XXXII.)

ÉCOLE (Tableau XIII.)

Hommes.

I. — Mouvement de l'école.

Le mouvement de l'école, dans les établissements de longues peines affectés aux hommes, ressort du tableau ci-dessous :

	1908	1907
Présents à l'école au 1 ^{er} janvier.....	686	695
Admis à l'école au cours de l'année.....	811	682
ENSEMBLE.....	1.497	1.377
Sortis de l'école pendant l'année.....	937	691
RESTANT à l'école au 31 décembre.....	560	686

On constate une légère augmentation par rapport à l'année précédente sur le nombre des détenus ayant fréquenté l'école.

II. — Résultats de l'enseignement.

Voici la comparaison des deux années 1908 et 1907, l'instruction des détenus étant relevée :

D'une part, au commencement de l'année pour ceux suivant les cours à cette époque, ou au moment de l'entrée à l'école pour les autres.

D'autre part, à la fin de l'année pour ceux encore présents à l'école à cette date, ou à la fin des études pour les autres :

	1908		1907	
	Commence- ment de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.	Commence- ment de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.
Illettrés	239	60	219	76
Sachant lire	232	211	239	213
— lire et écrire.....	412	393	413	373
— au moins lire, écrire et calculer.....	614	803	506	715
TOTAUX.....	1.497	1.497	1.377	1.377

Le nombre des illettrés a notablement diminué du commencement à la fin de l'année. Il en est de même des deux groupes suivants. Ces progrès se sont accomplis au bénéfice du dernier groupe des condamnés sachant au moins lire, écrire et compter, qui de 614 individus est passé à 803.

III. — Cours spéciaux.

Dessin. — Ces cours ont été suivis par 9 détenus contre 12 en 1907.

Musique. — 34 condamnés ont pris part à ces cours, contre 31 en 1907.

IV. — Bibliothèques

Les bibliothèques des maisons centrales possèdent un ensemble de 21.987 volumes dont tout ou partie a été demandé en lecture 166.467 fois. En 1907, ces chiffres étaient de 25.285 et 149.596.

Le nombre total des volumes moins élevé en 1908 qu'en 1907 s'explique par la suppression du pénitentier de Castelluccio dont la bibliothèque doit être répartie entre toutes les maisons centrales.

Femmes.

I. — Mouvement de l'école.

Dans les établissements de longues peines affectés aux femmes, le mouvement de l'école a été le suivant pendant l'année 1908 :

	1908	1907
Présentes à l'école le 1 ^{er} janvier.....	86	91
Admises à l'école au cours de l'année.....	63	47
ENSEMBLE.....	149	138
Sorties de l'école pendant l'année.....	49	52
RESTANT à l'école au 31 décembre.....	100	86

II. — Résultats de l'enseignement.

Voici la comparaison des deux années 1908 et 1907.

	1908		1907	
	Commence- ment de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.	Commence- ment de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.
Illettrées.....	37	5	33	8
Sachant lire.....	4	12	2	9
— lire et écrire.....	29	24	34	26
— au moins lire, écrire et calculer.....	79	108	69	95
TOTAUX.....	149	149	138	138

Le nombre des illettrées a diminué de 32 au cours de l'année. La proportion de détenues composant le second groupe est plus élevée à la fin qu'au commencement de l'année. Comme le premier groupe, le troisième a un peu diminué au profit du dernier dont le chiffre a augmenté de 29 unités.

Chez les hommes, cette dernière augmentation a été de 189.

III. — Cours spéciaux.

De même qu'en 1907, il n'a pas été fait en 1908 de cours de dessin ou de musique.

IV. — Bibliothèques.

Les bibliothèques possédaient un ensemble de 3.831 volumes mis 12.346 fois en lecture. En 1907, ces chiffres étaient 3.608 et 9.371.

**GRACES, COMMUTATIONS DE PEINE,
LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES, RÉCOMPENSES**

(Tableau XIV.)

Hommes.

I. — Mesures gracieuses.

Au cours de l'année 1908, 519 détenus, soit 5,32 p. 100 de l'effectif incarcéré, qui s'élève à 9.749, ont bénéficié de mesures gracieuses. En 1907, cette proportion était de 7,74 p. 100.

L'initiative de ces mesures de clémence est généralement prise par l'Administration. 84 seulement ont été prises sur la demande des condamnés ou de leur famille.

Le tableau comparatif ci-après indique la nature des mesures gracieuses prises à l'égard des détenus :

	1908	1907
Remise entière de la peine.....	23	94
Commutations.....	35	31
Réductions sur la peine		
{ Moins de 1 an.....	31	89
{ 1 an à 3 ans.....	35	78
{ 3 ans à 5 ans.....	1	4
{ 5 ans et plus.....	1	4
	68	175
Libérations conditionnelles.....	391	341
Remise de la relégation à titre spécial.....	1	3
Remise de l'interdiction de séjour à titre spécial.....	1	»
TOTAUX.....	519	644

La majeure partie des mesures gracieuses ont consisté en libérations conditionnelles (391).

Les commutations de peine ont consisté dans le changement de 35 peines de réclusion en emprisonnement.

II. — Récompenses.

Pendant l'année 1908, il a été accordé des récompenses à 336 détenus, soit à 3,44 p. 100 de la population incarcérée. En 1907 cette proportion était de 3,26 p. 100.

Ces récompenses ont surtout consisté dans l'attribution de dixièmes supplémentaires.

Femmes.

I. — Mesures gracieuses.

En 1908, 57 détenues ont bénéficié de mesures gracieuses, soit 7,34 p. 100 de l'effectif incarcéré (776). L'année précédente, cette proportion atteignait 13,46 p. 100. 41 de ces mesures ont été prises sur la demande des condamnées ou de leur famille.

La nature des mesures gracieuses dont ont bénéficié les détenues est indiquée au tableau suivant :

	1908	1907
Remise entière de la peine.....	3	4
Commutations.....	8	6
Réductions sur la peine		
{ Moins de 1 an.....	1	2
{ 1 an à 3 ans.....	7	20
{ 3 ans à 5 ans.....	»	1
{ 5 ans et plus.....	1	3
	9	26
Libérations conditionnelles.....	36	52
Remise de la relégation (à titre spécial).....	1	10
Remise de l'interdiction de séjour à titre spécial.....	»	»
TOTAUX.....	57	98

De même que pour les détenus hommes, la plupart des mesures de clémence, 36 ont consisté en libérations conditionnelles accordées à 4,73 p. 100 de l'effectif incarcéré au cours de l'année.

Les 8 commutations ont consisté dans le changement de 1 peine de travaux forcés en réclusion, 3 de travaux forcés en emprisonnement et de 4 de réclusion en emprisonnement.

II. — Récompenses.

Au cours de l'année 1908, il a été accordé des récompenses consistant dans l'attribution de dixièmes supplémentaires à 15 détenues, soit à 1,93 p. 100 de la population incarcérée. En 1907, aucune détenue n'avaient bénéficié de récompenses.

**CRIMES & DÉLITS COMMIS
PENDANT LA DÉTENTION — DISCIPLINE**

(Tableau XV.)

Hommes.

I. — Crimes et délits commis pendant la détention.

Clairvaux: Quatre détenus ont été condamnés à une peine d'emprisonnement pour coups et blessures à un co-détenu.

Fontevrault: Un réclusionnaire a été condamné à un an de prison pour un délit de même nature.

Loos: Deux détenus ont été condamnés à une peine d'emprisonnement, l'un pour coups et blessures à un agent de surveillance, l'autre pour coups et blessures à un co-détenu.

Nîmes: Un détenu a été condamné à l'emprisonnement pour s'être rendu coupable de ce second délit.

II. — État disciplinaire. — Infractions à la discipline.

Au cours de l'année 1908, il a été relevé 46.449 infractions à la discipline, contre 36.246 en 1907.

Savoir :

		NOMBRE D'INFRACTIONS	
		1908	1907
Voies de fait	envers le personnel supérieur	1	»
	— les agents de surveillance et les contre-mâtres libres.....	7	28
	— d'autres détenus	1.657	2.083
		96	68
	Larcins.....	418	525
	Rébellion, mutinerie.....	58	92
	Actes d'immoralité.....	23.720	17.642
	Infractions au silence.....	781	703
	Refus de travail.....	2.970	2.414
	Paresse, négligence dans le travail.....	1.619	1.583
	Usage du tabac.....	3.236	2.843
	Jeux, trafics, possession d'objets prohibés.....	11.886	8.265
	Infractions diverses.....		
	TOTAUX.....	46.449	36.246

Les infractions à la discipline se répartissent comme il suit entre les diverses catégories pénales :

TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL
»	37	9.258	37.154	46.449

De ce tableau il résulte que par rapport à la population incarcérée (9.749), le nombre d'infractions commises ressort à :

En 1908..... 476 infractions pour 100 détenus incarcérés.
 En 1907..... 436 — — —

III. — Punitions.

Les 46.449 infractions à la discipline ont été réprimées par un nombre égal de punitions infligées aux 7.178 détenus coupables, c'est-à-dire à 73,62 p. 100 de la population incarcérée (9.749) au cours de l'année.

Ces punitions ont été les suivantes :

	NOMBRE DE PUNITIONS	
	1908	1907
Cellule	3.300	2.734
Salle de discipline.....	6.446	5.754
Pain sec	10.137	7.465
Autres privations alimentaires.....	8.284	6.918
Réductions de dixièmes.....	11	»
Amendes.....	10.883	7.995
Autres punitions.....	1.430	887
Réprimandes.....	5.958	4.493
TOTAUX.....	46.449	36.246

IV. — Évasions.

	TENTATIVES D'ÉVASION	ÉVASIONS CONSOMMÉES	
		suivies de réin- tégration pendant l'année.	non suivies de réin- tégration pendant l'année.
Clairvaux.....	3	»	1
Loos.....	2	»	»
Poissy.....	1	»	»

Femmes.

I. — Crimes et délits commis pendant la détention.

En 1908, comme en 1907, aucun crime ou délit n'a été commis dans les maisons centrales de femmes.

II. — État disciplinaire. — Infractions à la discipline.

Il a été relevé, au cours de l'année 1908, 1.491 infractions à la discipline, au lieu de 1.065 en 1907.

Savoir :

	NOMBRE D'INFRACTIONS	
	1908	1907
Larcins.....	1	3
Voies de fait { envers le personnel supérieur.....	»	»
{ — les agents de surveillance.....	7	1
{ — d'autres détenues.....	8	20
Rébellion, mutinerie.....	312	334
Actes d'immoralité.....	4	»
Infractions au silence.....	435	308
Refus de travail.....	21	24
Paresse, négligence dans le travail.....	357	93
Usage du tabac.....	»	»
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés.....	50	60
Infractions diverses.....	296	222
TOTAUX.....	1.491	1.065

Ces infractions se répartissent comme suit entre les diverses catégories pénales:

Travaux forcés.....	293
Réclusion.....	196
Emprisonnement.....	1.002
TOTAL.....	1.491

Proportionnellement aux populations incarcérées (776), le nombre d'infractions commises ressort à :

En 1908.....	192 infractions pour 100 détenues incarcérées.
En 1907.....	146 — — —

III. — Punitons.

Les punitons disciplinaires infligées au cours de l'année 1908 ont été les suivantes :

	NOMBRE DE PUNITONS	
	1908	1907
Cellule.....	426	313
Salle de discipline.....	»	»
Pain sec.....	537	305
Autres privations alimentaires.....	214	265
Réduction de dixièmes.....	»	»
Amendes.....	13	75
Autres punitons.....	167	1
Réprimandes.....	134	106
TOTAUX.....	1.491	1.065

Ces punitons ont été subies par 531 condamnées, soit par 68,42 p. 100 de l'effectif incarcéré pendant l'année (776). En 1907 cette proportion était de 49,18 p. 100.

IV. — Évasions.

Aucune évasion ne fut tentée ni accomplie au cours de l'année 1908. Il en avait été de même en 1907.

ÉTAT SANITAIRE

(Tableaux XVI à XXIII.)

Hommes et Femmes.

I. — Mouvement de l'infirmerie. (Tableau XVI.)

Pendant l'année 1908, le mouvement de l'infirmerie dans les établissements de longues peines a été le suivant :

	Hommes.	Femmes.
Restant au 31 décembre 1907.....	167	33
Entrés à l'infirmerie en 1908.....	2.639	571
ENSEMBLE.....	2.806	604
Sortis pendant l'année 1908.....	2.636	565
RESTANT au 31 décembre 1908.....	170	39

28,78 et 77,83 p. 100 des populations incarcérées au cours de l'année sont entrés à l'infirmerie. En 1907, ces proportions étaient de 31,67 et 89,70 p.100.

Sorties.

Les 2.636 et 565 sorties se décomposent ainsi :

	Hommes.	Femmes.
Guéris.....	2.449	544
Transférés dans un établissement hospitalier.....	7	3
Libérés.....	53	7
Décédés.....	127	11
TOTAUX.....	2.636	565

Journées de traitement.

Le total des journées de traitement à l'infirmerie s'est élevé à 65.753 pour les hommes, et à 14.607 pour les femmes. La population moyenne journalière de l'infirmerie était donc de 179 et 39 individus, contre 161 et 40 en 1907.

Les maisons centrales se classent ainsi qu'il suit :

1° Au point de vue de la proportion d'admissions quotidiennes à l'infirmerie par rapport à la population moyenne journalière :

Hommes.

	1908. 0/0	contre	1907. 0/0
Fontevrault.....	0,272		0,215
Nîmes.....	0,183	—	0,097
Riom.....	0,116	—	0,131
Poissy.....	0,113	—	0,116
Beaulieu.....	0,110	—	0,105
Melun.....	0,105	—	0,207
Clairvaux.....	0,088	—	0,168
Thouars.....	0,071	—	0,072
Loos.....	0,064	—	0,098

Femmes.

	1908. 0/0	contre	1907. 0/0
Rennes.....	0,314		0,374
Montpellier.....	0,305	—	0,331

2° Au point de vue du séjour moyen à l'infirmerie :

Hommes.

	1908.	contre	1907.
Thouars.....	34 jours 081		23 jours 331
Beaulieu.....	31 — 725	—	37 — 296
Riom.....	31 — 266	—	26 — 032
Clairvaux.....	30 — 642	—	23 — 926
Loos.....	28 — 685	—	29 — 248
Nîmes.....	26 — 234	—	25 — 697
Melun.....	23 — 759	—	47 — 197
Fontevrault.....	16 — 070	—	18 — 620
Poissy.....	9 — 848	—	9 — 141

Femmes.

	1908.	1907.
Montpellier.....	25 jours 227	contre 26 jours 738
Rennes.....	23 — 785	— 18 — 762

II. — Causes des admissions à l'infirmerie.

(Tableau XVII.)

Chez les hommes, 926 entrées à l'infirmerie ont été motivées par des maladies de l'appareil respiratoire. Dans ces chiffres sont compris 151 cas d'influenza ou grippe. C'est donc 35,00 p. 100 des admissions qui ont été causées par ce genre d'affection.

Chez les femmes, ces affections ont motivé 155 entrées à l'infirmerie dont 45 pour influenza ou grippe; soit une proportion de 27,14 p. 100, du nombre total d'admissions.

III. — Décès. (Tableaux XVI et XVIII.)

Le nombre des décès, dans les établissements de longues peines, s'est élevé:

Pour les hommes à 127, soit 4,52 p. 100 des détenus soignés à l'infirmerie (2.806). En 1907, cette proportion était de 4,71 p. 100.

Pour les femmes à 11, soit 1,82 p. 100 des malades soignées à l'infirmerie (604). En 1907, ces proportions atteignaient 1,87 p. 100.

Sur ces chiffres, la tuberculose, sous ses différentes formes, a causé 55 décès chez les hommes et 4 chez les femmes. Soit, par rapport au nombre total des décès 43,30 p. 100 pour les hommes et 36,36 p. 100 pour les femmes. En 1907, ces proportions s'élevaient à 34,59 pour les hommes et 30,77 pour les femmes.

IV.—Aliénés et épileptiques en observation dans les infirmeries des maisons centrales. — Suicides.

(Tableau XXIII.)

a) Aliénés épileptiques ou non.

	HOMMES	FEMMES		
Restant au 31 décembre 1907.....	1	1		
Cas constatés pendant l'année 1907. {	Ayant donné antérieurement des signes d'aliénation mentale 1	2		
			N'ayant pas donné antérieurement des signes d'aliénation mentale 5	4
Sorties {	Par libération, grâce ou décès. »	»		
			Transférés dans des établissements spéciaux..... 7	5
RESTE au 31 décembre 1908.....	»	»		

En 1907, le nombre de cas constatés au cours de l'année avait été, pour les hommes 6, pour les femmes 4.

b) Épileptiques non aliénés.

	HOMMES	FEMMES
Restant au 31 décembre 1907.....	10	1
Cas constatés en 1908	6	»
ENSEMBLE.....	16	1
Sorties {	Par libération, grâce ou décès. 7	»
RESTE au 31 décembre 1908.....	8	1

En 1907, pour les hommes il y avait eu 7 cas et 1 pour les femmes.

c) *Suicides.*

Au cours de l'année, il s'est produit 1 tentative de suicide à Clairvaux et 1 suicide par pendaison à Fontevrault.

TRAVAIL

(Tableaux XXIV à XXVII.)

Aux divers tableaux XXIV sont relevés pour chacun des établissements la nature des travaux, le nombre moyen journalier de travailleurs, ce nombre au 31 décembre, et le produit afférent à chaque industrie.

Les résultats généraux du travail sont récapitulés :

- 1° Par industrie au tableau XXV ;
- 2° Par établissement au tableau XXVI.

Le tableau XXVII indique la répartition du produit du travail.

Hommes.

I. — Journées de travail. (Tableaux XXV et XXVI.)

Le nombre des journées de travail s'est élevé, en 1908, au chiffre de 1.485.688 dans les maisons centrales d'hommes. En 1907, ce chiffre était de 1.410.424.

Soit sur 100 journées de détention :

En 1908.....	71 journées de travail.
— 1907.....	73 — —

II. — Nombre de travailleurs (Tableaux XXV et XXVI.)

NOMBRE MOYEN DE TRAVAILLEURS. — Le nombre des jours ouvrables a été en 1908 de 308 dans les maisons centrales.

Le nombre moyen de travailleurs, au cours de l'année, a été de

En 1908.		En 1907.
4.813	<i>travailleurs contre</i>	4.609

dont :

Ouvriers.....	4.583	Ouvriers.....	4.411
Apprentis.....	230	Apprentis.....	198

Soit sur 100 travailleurs :

En 1908.		En 1907.	
Ouvriers.....	95	Ouvriers.....	96
Apprentis.....	5	Apprentis.....	4

Soit sur 100 détenus (nombre moyen) par rapport aux populations moyennes journalières (5.745 et 5.280) :

En 1908.		En 1907.	
Occupés.....	84	Occupés.....	87
Inoccupés.....	16	Inoccupés.....	13

TRAVAILLEURS AU 31 DÉCEMBRE. — Le nombre de détenus occupés à la fin de l'année dans les maisons centrales est le suivant :

En 1908.		En 1907.	
Ouvriers.....	4.775	Ouvriers.....	4.634
Apprentis.....	314	Apprentis.....	223

Soit pour 100 détenus relativement aux populations à cette date

En 1908.		En 1907.	
Occupés.....	88	Occupés.....	75
Inoccupés.....	12	Inoccupés.....	25

III. — Produit du travail. (Tableaux XXV et XXVI)

PRODUIT GÉNÉRAL. — Le produit général du travail s'est élevé à :

En 1908.		En 1907.	
fr. c.		fr. c.	
1.836.449 55		contre	1.809.058 60
dont :			
fr. c.		fr. c.	
Produit net....	1.754.293 79	Produit net....	1.731.272 75
Gratifications..	82.155 76	Gratifications..	77.785 85

Soit sur 100 francs de produit :

En 1908.		En 1907.	
Produit net.....	95,58	Produit net.....	95,71
Gratifications.....	4,42	Gratifications.....	4,29

MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL. — Le nombre de journées de travail s'étant élevé à 1.485.688 dans les maisons centrales d'hommes, le produit moyen du travail ressort à :

En 1908.		En 1907.	
fr. c.		fr. c.	
Produit net.....	1 1807	Produit net.....	1 2277
Gratifications.....	0 0553	Gratifications.....	0 0552
TOTAL.....	1 2360	TOTAL.....	1 2829

Dans les maisons centrales, le produit moyen par journée de travail a été, au total, légèrement inférieur en 1908.

A ce point de vue, les établissements de longues peines se classent comme suit :

	En 1908.	En 1907.
	fr. c.	fr. c.
Melun.....	1 8636	1 8345
Poissy.....	1 4726	1 5951
Clairvaux.....	1 2618	1 2997
Loos.....	1 1807	1 2341
Beaulieu.....	1 1766	1 2668
Fontevrault.....	1 1268	1 0985
Nîmes.....	0 9402	1 0021
Thouars.....	1 9355	1 0089
Riom.....	0 7373	0 8591

MOYENNE PAR JOURNÉE DE DÉTENTION (Tableau XXVII.). — Relativement aux nombres de journées de détention (2.102.697) la moyenne du produit du travail ressort à 0 fr. 8732 pour les maisons centrales contre 0 fr. 9373 en 1907.

Comparativement à l'année précédente, cette moyenne a légèrement diminué.

A ce point de vue, les établissements de longues peines se classent comme suit :

	En 1908.	En 1907.
	fr. c.	fr. c.
Melun	1 4305	1 3968
Poissy.....	1 1323	1 2374
Loos	0 8767	0 9649
Clairvaux.....	0 8523	0 8905
Fontevrault	0 7626	0 7554
Beaulieu.....	0 7489	0 9506
Thouars.....	0 6788	0 7564
Nîmes.....	0 6290	0 6822
Riom.....	0 5034	0 6463

IV. — Nature des travaux.

(Tableau XXV.)

Au point de vue de leur nature, les travaux se divisent en deux grandes catégories :

1° Les travaux qui ont pour objet le service propre de l'établissement : service intérieur, économique, entretien des bâtiments composant la maison centrale, travaux divers ;

2° Les travaux industriels proprement dits.

Depuis 1906, le régime de l'entreprise générale industrielle ne fonctionne plus dans aucun établissement.

Partout, la main-d'œuvre des détenus est exploitée en régie, soit directement par l'État, soit par l'intermédiaire de confectionnaires.

Parmi les industries exploitées en régie directement par l'État, il faut citer comme ayant donné d'excellents résultats :

La cordonnerie à Melun ;

L'imprimerie —

La fabrication de meubles et lits en fer à Melun ;

Le tissage des couvertures militaires à Fontevrault ;

La fabrication des brosses militaires à Poissy.

Les industries dont l'exploitation a donné le rendement moyen par journée de travail le plus élevé sont :

	fr. c.
Imprimerie (R-D) (Melun).....	2 2101
Meubles et lits en fer (R-D) (Melun).....	2 0944
— — (C) (Clairvaux, Loos, Nîmes, Poissy)...	2 0391
Cordonnerie (R-D) (Melun).....	2 0322
Tailleurs (R-D) (Fontevrault, Melun).....	1 9188
— (C) (Poissy).....	1 8059
Tissage de couvertures militaires (R D) (Fontevrault).....	1 7288
Chaises en bois (C) (Nîmes, Poissy).....	1 7979
Brosserie (R D) (Melun, Poissy).....	1 4865

Femmes.

I. — Journées de travail. (Tableaux XXV et XXVI.)

Dans les maisons centrales de femmes, sur 183.381 journées de détention on compte 131.204 journées de travail. Soit sur 100 journées de détention :

En 1908.....	71 journées de travail.
— 1907.....	72 —

II. — Nombre de travailleuses. (Tableaux XXV et XXVI.)

NOMBRE MOYEN. — Le nombre moyen de travailleuses pendant l'année s'élève :

En 1908.		En 1907.
440	travailleuses contre	426

dont :

Ouvrières.....	422	Ouvrières.....	386
Apprenties.....	18	Apprenties.....	40

Soit sur 100 travailleuses :

En 1908.		En 1907.	
Ouvrières.....	96	Ouvrières.....	91
Apprenties.....	4	Apprenties.....	9

Soit sur 100 détenues par rapport aux populations moyennes journalières :

En 1908.	En 1907.
Occupées..... 88	Occupées..... 86
Inoccupées..... 12	Inoccupées..... 14

TRAVAILLEUSES AU 31 DÉCEMBRE. — Les nombres de détenues travaillant à cette date est :

En 1908.	En 1907.
438	391

travailleuses contre

dont :

Ouvrières..... 426	Ouvrières..... 363
Apprenties..... 12	Apprenties..... 28

Soit sur 100 détenues relativement aux populations à cette date :

En 1908.	En 1907.
Occupées..... 81	Occupées..... 84
Inoccupées..... 19	Inoccupées..... 16

III. — Produit du travail. (Tableaux XXV et XXVI.)

La rémunération totale de la main-d'œuvre s'est élevée dans les maisons centrales de femmes à :

En 1908	En 1907.
fr. c.	fr. c.
99.886 03	93.465 68

dont:

fr. c.	fr. c.
Produit net..... 97.260 93	Produit net..... 90.896 74
Gratifications... 2.625 10	Gratifications.... 2.568 94

Soit sur 100 francs de produit :

En 1908.	En 1907.
fr. c.	fr. c.
Produit net..... 97 37	Produit net..... 97 25
Gratifications..... 2 63	Gratifications. 2 75

MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL. — Le rendement moyen par journée de travail ressort à :

En 1908.	En 1907.
fr. c.	fr. c.
Produit net..... 0 7413	Produit net..... 0 6960
Gratifications..... 0 0200	Gratifications..... 0 0197
TOTAL..... 0 7613	TOTAL..... 0 7157

A ce point de vue, les maisons centrales de femmes se classent comme suit :

	En 1908.	En 1907
	fr. c.	fr. c.
Rennes.....	0 7989	0 7427
Montpellier.....	0 6606	0 6493

Le rendement moyen a augmenté dans les deux établissements.

MOYENNE PAR JOURNÉE DE DÉTENTION (Tableau XXVII.). — La moyenne du produit du travail par journée de détention ressort à 0 fr. 5445 contre 0 fr. 5156 en 1907.

A ce point de vue, les établissements de femmes se classent ainsi :

	En 1908.	En 1907.
	fr. c.	fr. c.
Rennes.....	0 5730	0 5412
Montpellier.....	0 4724	0 4556

IV. — Nature des travaux. (Tableau XXV.)

Comme dans les établissements d'hommes, il convient de distinguer les travaux industriels proprement dits de ceux ayant pour objet le service général de la maison.

En 1908, le système de l'entreprise générale industrielle est appliqué à Rennes.

Les industries dont le rendement moyen par journée de travail a été le plus élevé sont :

	fr. c.
Lingerie pénitentiaire (R-D) (Montpellier).....	0 7662
Lingerie (E-G) (Rennes).....	0 7613
Bonneterie (C) (Montpellier).....	0 7083
Espadrille (E) (Montpellier).....	0 5331

V. — Emploi du produit du travail. (Tableau XXVII.)

Hommes et Femmes.

Le produit général du travail a été réparti comme suit, dans les maisons centrales d'hommes, et les établissements de femmes :

REPARTITION	MAISONS CENTRALES						
	Portion versée.	HOMMES		FEMMES			
		Moyenne par journée de détention.		Portion versée.	Moyenne par journée de détention.		
		1908	1907		1908	1907	
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		
Versé au pécule	disponible	470.409 83	0 2237	0 2374	21.732 86	0 1185	0 1248
	réserve.....	387.293 70	0 1841	0 1965	19.084 10	0 1040	0 0940
Concédé aux entrepreneurs..	»	»	»	32.378 52	0 1765	0 1447	
Acquis au Trésor	sur travaux exécutés pour le compte de particuliers... ..	558.564 05	0 2656	0 2784	9.041 33	0 0493	0 0506
	sur travaux exécutés pour le compte de l'Etat	420.181 97	0 1998	0 2250	17.649 22	0 0962	0 1015
TOTAUX	1.836.449 55	0 8732	0 9373	99.886 03	0 5445	0 5146	

PÉCULE

(Tableaux XXVIII et XXIX.)

Hommes et Femmes.

Le tableau XXVIII donne le résumé du compte du pécule des détenus.

Le tableau XXIX indique le détail des dépenses faites volontairement par les condamnés sur leur pécule.

Voici la comparaison de l'état du pécule au 31 décembre 1908 et 1907 :

	1908			1907		
	DISPONIBLE	RÉSERVE	DEBET AU PÉCULE DISPONIBLE	DISPONIBLE	RÉSERVE	DEBET AU PÉCULE DISPONIBLE
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Maisons centrales (hommes).	116.465 89	549.855 65	1.362 »	118.164 74	546.577 48	594 97
(femmes).	10.824 99	63.502 53	73 57	8.326 58	63.667 32	3 92

Au cours des années 1908 et 1907, les détenus des deux sexes ont volontairement dépensé les sommes suivantes :

	1908		1907	
	MAISONS centrales d'hommes.	MAISONS centrales de femmes.	MAISONS centrales d'hommes et pénitencier agricole	MAISONS centrales de femmes.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dépenses personnelles.	488.729 88	23.359 07	471.244 52	25.418 17
Dépenses d'une autre nature.....	31.620 47	294 30	32.625 15	661 20
TOTAUX.....	520.350 35	23.653 37	503.869 67	26.079 37

La moyenne des dépenses personnelles par journée de détention a atteint, en 1908, 0 fr. 2323 dans les établissements d'hommes et 0 fr. 1273 dans ceux de femmes. En 1907, ces moyennes étaient de 0 fr. 2441 et 0 fr. 1403.

A ce point de vue, les établissements de longues peines se classent comme suit :

Hommes.

	1908.	1907.
	fr. c.	fr. c.
Melun.....	0 3490	0 3360
Clairvaux.....	0 2651	0 2720
Loos.....	0 2650	0 2708
Poissy.....	0 2575	0 2739
Beaulieu.....	0 2099	0 2538
Nîmes.....	0 1888	0 1899
Fontevrault.....	0 1846	0 1860
Thouars.....	0 1845	0 1976
Riom.....	0 1588	0 1892

Femmes.

	1908.	1907.
	fr. c.	fr. c.
Rennes.....	0 1286	0 1477
Montpellier.....	0 1250	0 1220

Pendant l'année, il a été distribué gratuitement aux détenus hommes pour 12.889 fr. 73 de vivres supplémentaires, dont 1.942 fr. 76 par les fabricants. En 1907, ces chiffres étaient de 17.185 fr. 89 et 3.562 fr. 13.

Il n'a pas été donné de vivres supplémentaires gratuits aux femmes, ni en 1907, ni en 1908.

LIBÉRATION

(Tableaux XXX et XXXI.)

Hommes et Femmes.

Le nombre des individus libérés en 1908 s'est élevé à :

2.448..... pour les hommes
158..... pour les femmes

Soit, par rapport aux effectifs incarcérés (9.749 et 776) :

25,41 p. 100..... chez les hommes
20,30 — chez les femmes

Soit, par rapport aux populations moyennes journalières (5.745 et 501) :

42,61 p. 100..... chez les hommes
31,53 — chez les femmes

Les causes de la libération ont été les suivantes :

	HOMMES	FEMMES
Expiration de la peine.....	2.032	119
Grâces.....	23	3
Libération conditionnelle.....	393	36
TOTAUX.....	2.448	158

Les libérés se répartissent de la manière suivante, sous le rapport de la récidive, de l'interdiction de séjour, de la destination, des moyens d'existence, de la situation judiciaire et de l'instruction :

	HOMMES	FEMMES
Récidivistes.....	1.520	94
Soumis à l'interdiction de séjour.....	650	54
<i>Destination.</i>		
Expulsés comme étrangers.....	254	8
Incorporés.....	282	»
Malades ou infirmes dirigés sur les établissements hospitaliers.....	4	»
Dirigés sur ancien domicile.....	538	49
— sur une autre localité que leur ancien domicile.....	1.370	101
TOTAUX.....	2.448	158
<i>Moyens présumés d'existence.</i>		
Paraissant avoir des ressources personnelles.....	60	17
En état de travailler. { Ayant du travail assuré.....	582	32
{ N'ayant pas de travail assuré.....	1.133	90
Hors d'état de travailler.....	7	1
Remis à des sociétés de patronage.....	126	10
Expulsés, incorporés, dirigés sur les hôpitaux....	540	8
TOTAUX.....	2.448	158

Situation pécuniaire.

	HOMMES	FEMMES
Ayant reçu un solde de pécule de 20 à 60 francs...	509	51
Ayant reçu un solde de pécule de 60 à 100 francs..	572	28
Ayant reçu un solde de pécule de plus de 100 francs.	999	48
N'ayant rien touché à leur résidence, mais ayant pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route.....	361	25
Ayant reçu des secours de l'État à leur sortie.....	7	6
TOTAUX.....	2.448	158

Instruction. (Tableau XXXI.)

Au jour de la libération.

	HOMMES	FEMMES
Illettrés.....	144	8
Sachant lire.....	337	14
— lire et écrire.....	733	36
— lire, écrire et calculer.....	996	75
Possédant au moins une instruction primaire com- plète ou une instruction supérieure.....	238	25
TOTAUX.....	2.448	158

**RÉPARTITION DES JOURNÉES DE DÉTENTION
PENDANT L'ANNÉE SUIVANT L'ÉTAT D'OCCUPATION**

(Tableau XXXII.)

Hommes et Femmes.

Au cours de l'année 1908, le nombre de journées de détention s'est élevé à :

2.102.697	pour les hommes.
183.381	pour les femmes.

Ces journées se répartissent comme suit :

	HOMMES	FEMMES
Journées de travail. } En commun.....	1.474.414	130.371
} A l'isolement.....	11.274	833
Journées de chômage faute de travail.....	61.726	»
Journées de condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail.....	»	»
Journées de repos. } Infirmes, vieillards, arrivants et libérés	60.912	7.792
} Jours fériés.....	265.081	19.923
} Par prescription médicale.....	17.328	1.524
} Par suite de mauvais temps, réparations à l'outillage, etc.....	21.624	2.897
Journées de maladie.....	65.753	14.607
Journées de cellule. } A l'isolement sans travail.....	11.288	387
} Par punition disciplinaire.....	75.907	5.047
Journées de salle de discipline.....	37.390	»
TOTAUX.....	2.102.697	183.381

C'est donc que les proportions de journées de détention consacrées au travail (en commun ou à l'isolement) ressortissent à 70,64 p. 100 pour les hommes et 71,54 pour les femmes.

En 1907, ces proportions étaient de 73,17 p. 100 et de 72,06 p. 100.

RÉCAPITULATION DE LA POPULATION A LA FIN DE L'ANNÉE SUIVANT L'ÉTAT D'OCCUPATION

(Tableau XXXIII.)

Hommes et Femmes.

La population pénitentiaire au 31 décembre 1908 se répartissait de la façon suivante, au point de vue de l'état d'occupation :

	HOMMES	FEMMES	
Travaillaient..	en commun.....	5.054	437
	à l'isolement.....	35	1
Au repos.....	Au chômage faute de travail.....	71	»
	Condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail.....	»	»
	Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.....	132	25
	Par prescription médicale.....	71	11
	Par suite de mauvais temps ou de réparation à l'outillage.....	5	10
En cellule.....	A l'infirmerie.....	170	39
	A l'isolement sans travail.....	33	2
	Par punition disciplinaire.....	165	17
A la salle de discipline.....	46	»	
TOTAUX.....	5.782	542	

De ce tableau, il appert que 88,01 p. 100 des hommes et 81,81 p. 100 des femmes présents au 31 décembre 1908, travaillaient, soit en commun, soit à l'isolement. L'année précédente, ces proportions étaient de 88,85 et 84,27 p. 100.

TROISIÈME PARTIE

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

Au 31 décembre 1908, il existait 24 établissements d'éducation correctionnelle, savoir :

Pour les garçons :

Colonies publiques.....	9
Établissements privés.....	6

Pour les jeunes filles :

Colonies publiques.....	3
Quartier correctionnel à Fresnes.....	1
Maisons privées.....	5

Dans le courant de l'année, 2 établissements publics ont été créés par la loi de finances de 1908, en raison de l'augmentation de la population :

- 1° la colonie correctionnelle de Gaillon, aménagée dans l'ancienne maison centrale et destinée aux garçons, et ouverte le 1^{er} juillet.
- 2° l'école de préservation de Clermont (Oise) ouverte le 25 août suivant et affectée aux jeunes filles.

Le tableau suivant donne la nomenclature de tous les établissements :

(TABLEAU)

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	DÉPARTEMENTS
GARÇONS	
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	
Colonie pénitentiaire industrielle d'Aniane.	Hérault.
— — agricole d'Auberive..	Haute-Marne.
— — — et maritime de Belle-Ile-en-mer.....	Morbihan.
Colonie pénitentiaire agricole des Douaires.	Eure.
— correctionnelle de Gaillon.....	Eure.
— — d'Eysses.....	Lot-et-Garonne.
École de réforme de Saint-Hilaire.....	Vienne.
Colonie pénitentiaire agricole de Saint-Maurice.....	Loir-et-Cher.
Colonie pénitentiaire agricole du Val-d'Yèvre	Cher.
MAISONS PRIVÉES	
Colonie de Bar-sur-Aube.....	Aube.
— agricole de la Couronne.....	Charente.
— — de Mettray.....	Indre-et-Loire.
— — et industrielle de Sainte-Foy.....	Dordogne.
École de réforme Saint-Joseph.....	Haute-Saône.
Colonie sanatorium des Vermireaux.....	Yonne.
FILLES	
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	
École de préservation de Cadillac.....	Gironde.
— — de Clermont.....	Oise.
— — de Doullens.....	Somme.
Quartier cellulaire de Fresnes.....	Seine.
MAISONS PRIVÉES	
Refuge. École de Sainte-Odile à Bavilliers.	Haut-Rhin.
Institution des Diaconesses.....	Seine.
Asile de Limoges.....	Haute-Vienne.
Maison pénitentiaire de Montpellier.....	Hérault.
Atelier refuge de Rouen.....	Seine-Inférieure.

Enfin à partir de cette année la statistique comprend dans un tableau unique, tous les patronages qui reçoivent les pupilles de l'Administration pénitentiaire et pour lesquels celle-ci paie un prix de journée à chaque société de patronage.

En voici la liste :

PATRONAGES

RECEVANT DES PUPILLES DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Garçons.

- Patronage des jeunes détenus libérés de la Seine (9, rue de Mézières à Paris, vi^e arrondissement).
- Patronage de l'enfance et de l'adolescence (13, rue de l'Ancienne-Comédie à Paris, vi^e arrondissement).
- Patronage des prisonniers libérés protestants à Paris (36, rue Fessart, xix^e arrondissement.)

Jeunes Filles.

- Patronage des détenues libérées et des pupilles de l'Administration pénitentiaire à Paris, (21, rue Michel-Bizot, xix^e arrondissement).
- Patronage de l'Œuvre du Souvenir à Paris (11 bis, rue Laferrière, xi^e arrondissement).
- Patronage de l'Œuvre libératrice à Paris (1, avenue de Malakoff, xvi^e arrondissement).
- Patronage de l'Œuvre des libérées de Saint-Lazare à Paris (14, place Dauphine, i^{er} arrondissement).

La statistique relative à l'enfance coupable comprend seize tableaux. Ils contiennent des renseignements sur l'âge des jeunes pupilles, leur degré d'instruction théorique et professionnelle à leur entrée et à leur sortie des colonies, les résultats du travail, l'état moral et disciplinaire.

Voici un résumé succinct de ces tableaux :

MOUVEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

ENTRÉES ET SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1908

(Tableau I.)

	GARÇONS		FILLES	
	établissements publics.	établissements privés.	établissements publics.	établissements privés.
EFFECTIF au 31 décembre 1907...	2.718	516	565	274
Entrées en 1908.....	2.403	379	708	114
ENSEMBLE.....	4.821	895	1.273	388
Sorties en 1908.....	1.761	328	560	154
EFFECTIF au 31 décembre 1908...	3.060	567	713	234
	3.627		947	

L'exécution de la loi du 12 avril 1906, concernant les mineurs, et qui a élevé, comme on le sait, la majorité pénale des délinquants à 18 ans, continue à augmenter très sensiblement la population des établissements d'éducation correctionnelle.

L'an dernier l'effectif de fin d'année, s'élevait à 3.253 garçons ; au 31 décembre 1908, il est de 3.627 soit une différence en plus de 374 pupilles

Pour les jeunes filles la différence est également sensible, 947 à la fin de 1908, contre 839 en 1907.

Voici d'ailleurs, le texte de cette loi :

(Lot)

LOI

MODIFIANT LES ARTICLES 66 ET 67 DU CODE PÉNAL,
340 DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE
ET FIXANT LA MAJORITÉ PÉNALE A L'ÂGE DE 18 ANS

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — Les articles 66 et 67 du Code pénal sont ainsi modifiés :

« Art. 66. — Lorsque le prévenu ou l'accusé aura moins de dix-huit ans, s'il est décidé qu'il a agi sans discernement, il sera acquitté ; mais il sera, selon les circonstances, remis à ses parents ou conduit dans une colonie pénitentiaire pour y être élevé et détenu pendant le nombre d'années que le jugement déterminera et qui, toutefois, ne pourra excéder l'époque où il aura atteint sa majorité.

« Art. 67. — S'il est décidé qu'un mineur de seize ans a agi avec discernement, les peines seront prononcées ainsi qu'il suit :

« S'il a encouru la peine de mort, des travaux forcés à perpétuité, de la déportation, il sera condamné à la peine de dix à vingt ans d'emprisonnement dans une colonie correctionnelle.

« S'il a encouru la peine des travaux forcés à temps, de la détention ou de la réclusion, il sera condamné à être enfermé dans une colonie correctionnelle ou une colonie pénitentiaire pour un temps égal au tiers au moins et à la moitié au plus de celui pour lequel il aurait pu être condamné à l'une de ces peines.

« Dans tous les autres cas, il pourra lui être fait défense de paraître, pendant cinq ans au moins et dix ans au plus, dans les lieux dont l'interdiction lui sera signifiée par le Gouvernement.

« S'il a encouru la peine de la dégradation civique ou du bannissement, il sera condamné à être enfermé, d'un an à cinq ans, dans une colonie pénitentiaire ou une colonie correctionnelle. »

ART. 2. — L'article 340 du Code d'instruction criminelle est modifié ainsi qu'il suit :

« Art. 340. — Si l'accusé a moins de dix-huit ans, le président posera, à peine de nullité, cette question : « L'accusé a-t-il agi avec discernement ? »

DISPOSITION TRANSITOIRE

ART. 3. — La garde d'un enfant mineur de seize à dix-huit ans ne pourra pas être confiée à l'assistance publique par application des articles 4 et 5 de la loi du 19 avril 1898.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 12 avril 1906.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

F. SARRIEN.

La population moyenne de l'ensemble des établissements s'élève en 1908 à 3.497 pour les garçons et à 962 pour les jeunes filles, contre 2.936 et 709 en 1907 ; on peut la décomposer ainsi qu'il suit :

Population moyenne.

Garçons.....	{	Établissements publics.....	2.950
		— privés.....	547
Filles.....	{	Établissements publics.....	707
		— privés.....	255

Ce qui représente pour les établissements placés sous le contrôle direct de l'État et affectés aux garçons 85 p. 0/0 du total de la population moyenne et de 15 p. 0/0 pour les maisons privées.

Pour les jeunes filles les proportions sont respectivement de 74 et 26 p. 0/0.

Les journées de présence s'élèvent au chiffre 1.585.656 contre 1 323.460 en 1907.

Elles se répartissent ainsi :

Garçons.....	{	Établissements publics.....	1.063.110
		— privés.....	200.397
Filles.....	{	Établissements publics.....	228.724
		— privés.....	93.425
TOTAL ÉGAL.....			1.585.656

Au tableau I figurent (col. 5) 55 enfants (29 garçons et 26 filles) au lieu de 30 en 1907, entrés pendant l'année, dans différentes colonies, en vertu de l'art. 2 de la loi du 28 juin 1904 (pupilles indisciplinés de l'Assistance publique confiés à l'Administration pénitentiaire).

Sont entrés en 1908 dans les prisons départementales, par correction paternelle, 270 garçons et 102 jeunes filles, contre 258 garçons et 44 jeunes filles en 1907. (Tableaux I et I bis des maisons d'arrêt et de correction, col. 6).

Le département de la Seine compte à lui seul, 204 garçons et 64 jeunes filles, au lieu de 188 garçons en 1907, entrés à la Petite Roquette et au Dépôt près la Préfecture de police.

Dans ces mêmes établissements, 15 garçons et 22 jeunes filles, sont également entrés pendant l'année en exécution de l'article 2 de la loi du 28 juin 1904 (pupilles indisciplinés de l'Assistance publique), en attendant leur envoi dans une maison d'éducation correctionnelle. (Tableau I et I bis des maisons d'arrêt, col. 7).

CARACTÈRE ET DURÉE DE LA DÉTENTION

(Tableau II.)

Au 31 décembre 1908, les enfants présents à cette date se divisent en 4 catégories :

1° Les acquittés, considérés comme ayant agi sans discernement, mais placés, pour un certain temps, sous la tutelle de l'Administration (art. 66 du Code pénal).

2° Les enfants indisciplinés de l'Assistance publique confiés à l'Administration pénitentiaire en exécution de la loi du 28 juin 1904.

3° Les pupilles condamnés pour moins, et plus de 2 ans (art. 67 et 69 du même Code).

4° Enfin les enfants internés par correction paternelle.

Le tableau ci-dessous donne la proportion pour cent de chaque catégorie, on peut la comparer avec celle de l'année précédente :

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1908	1907	NOMBRE	1908	1907
Acquittés et placés sous la tutelle de l'Administration (art. 66 du C. P.).....	3.556	98,00	98,03	901	95,00	95,00
Confiés à l'Administration en vertu de la loi du 28 juin 1904.....	33	0,91	0,65	33	3,50	2,02
Condamnés (art. 67 et 69 du C. P.).....	38	1,09	1,30	»	»	0,24
Enfermés par correction paternelle.....	»	»	0,02	13	1,50	2,74
TOTAUX.....	3.627	100,00	100,00	947	100,00	100,00

Les tableaux suivants établissent au regard de la durée de la détention, la comparaison des années 1908 et 1907, pour les pupilles des deux sexes, les acquittés en vertu de l'article 66 du C. P. et les condamnés visés par les articles 67 et 69 du même code.

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1908	1907	NOMBRE	1908	1907
<i>Acquittés en vertu de l'art. 66 du C. P. et remis à l'Administration.</i>		0/0	0/0		0/0	0/0
Pour moins de 1 an....	11	0,31	0,09	1	0,11	»
— 1 à 2 ans.....	63	1,75	0,78	36	3,85	4,67
— 2 à 4 —.....	966	26,92	22,84	248	26,55	30,95
— 4 à 6 —.....	1.364	38,00	39,19	460	49,25	44,73
— 6 à 8 —.....	787	21,93	23,50	138	14,78	14,50
— 8 à 10 —.....	310	8,64	11,00	13	1,39	2,70
— 10 à 12 —.....	51	1,42	1,75	5	0,54	0,36
— 12 à 14 —.....	4	0,11	0,19	»	»	»
Loi du 2 juin 1904.....	33	0,92	0,66	33	3,53	2,09
TOTAUX.....	3.589	100,00	100,00	934	100,00	100,00

	GARÇONS		FILLES	
	1908	1907	1908	1907
<i>Condamnés à l'emprisonnement art. 67 et 69 du C. P.)</i>				
Pour moins de 1 an.....	»	»	»	1
— 1 an.....	1	»	»	»
— 1 à 2 ans.....	3	12	»	1
— 2 à 4 —.....	12	6	»	»
— 4 à 6 —.....	14	12	»	»
— 6 à 8 —.....	»	2	»	»
— 8 à 10 —.....	5	3	»	»
— plus de 10 ans.....	»	»	»	»
— — 12 —.....	3	4	»	»
TOTAUX.....	38	42	»	2

**NATURE DES CRIMES ET DÉLITS,
JURIDICTIONS AYANT PRONONCÉ LA PEINE**

(Tableau III.)

Le tableau qui suit permet de comparer les proportions respectives des divers crimes et délits commis pendant les années 1907 et 1908 sur 100 pupilles de chaque sexe.

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1908	1907	NOMBRE	1908	1907
Assassinat, empoisonnement.....	9	0,0	0,0	1	0,0	0,0
Meurtre, coups et blessures.....	181	4,96	5,87	17	1,80	2,15
Incendie.....	45	1,24	1,17	9	0,95	1,43
Attentat à la pudeur, aux mœurs.....	104	2,87	2,58	46	4,85	5,36
Vol qualifié, faux, fausse monnaie.....	81	2,23	2,37	19	2,00	1,32
Vol simple, escroquerie.....	2.448	67,49	69,08	292	30,84	35,27
Mendicité.....	74	2,06	2,06	17	1,80	2,03
Vagabondage.....	467	12,87	11,81	465	49,10	44,57
Autres crimes et délits.....	185	5,10	4,02	35	3,70	3,10
Loi du 28 juin 1904.....	33	0,93	0,68	33	3,48	2,03
Correction paternelle.....	»	»	0,02	13	1,37	2,74
TOTAUX.....	3.627	100,00	100,00	947	100,00	100,00

Il n'y a pas de variations bien sensibles; les seuls faits à noter sont la diminution des délits de vols simples et d'escroquerie chez les mineurs des deux sexes et une légère augmentation des cas de vagabondage chez les garçons, augmentation plus élevée chez les jeunes filles, celle-ci est une des conséquences de la loi du 12 avril 1906 qui envoie en correction pour vagabondage les jeunes prostituées de moins de 18 ans.

Il ressort également de ce tableau qu'un plus grand nombre

de pupilles de l'Assistance publique ont été confiés à l'Administration pénitentiaire, pendant l'année 1908, en vertu de la loi du 28 juin 1904.

Abstraction faite des enfants internés par voie de correction paternelle ou en vertu de l'article 2 de la loi du 28 juin 1904 (pupilles indisciplinés de l'Assistance publique), on arrive au point de vue de la juridiction aux chiffres suivants de condamnations:

Garçons:

Tribunaux correctionnels.....	3.477
Cours d'assises.....	177
Tribunaux militaires ou maritimes.....	»

Jeunes filles:

Tribunaux correctionnels.....	896
Cours d'assises.....	5

DÉPARTEMENTS OÙ LES JUGEMENTS ONT ÉTÉ PRONONCÉS

(Tableau IV.)

Les départements qui ont fourni les plus forts contingents sont en 1908 :

Pour les garçons :

Seine	1.131	contre	893	en 1907.
Bouches-du-Rhône.....	259	—	222	—
Nord.....	215	—	204	—
Seine-Inférieure.....	164	—	156	—
Finistère.....	128	—	142	—
Ille-et-Vilaine.....	149	—	121	—

En dehors de la Seine, les chiffres varient peu d'une année à l'autre.

Les autres départements comptent moins de 100 enfants jugés.

Pour les jeunes filles :

Seine	456	contre	366	en 1907.
Seine-Inférieure.....	46	—	45	—
Bouches-du-Rhône.....	53	—	35	—
Eure.....	24	—	34	—
Calvados.....	21	—	26	—
Nord.....	29	—	26	—
Ille-et-Vilaine.....	27	—	16	—

Le chiffre élevé de la Seine pour les deux sexes est dû à l'exécution de la loi du 12 avril 1906.

Aucun des autres départements ne compte plus de 20 jeunes filles frappées par l'autorité judiciaire.

AGE DES ENFANTS

(Tableau V.)

Ce tableau contient deux séries distinctes de renseignements. Il indique l'âge des jeunes pupilles :

1° Au 31 décembre 1908 ;

2° Au moment du délit ou de l'entrée en correction.

Sous le rapport de l'âge des enfants au moment du délit qui a motivé la décision judiciaire, on peut faire les rapprochements suivants, entre les années 1908 et 1907 :

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1908	1907	NOMBRE	1908	1907
<i>Age au moment du délit</i>		0/0	0/0		0/0	0/0
Au-dessous de 8 ans.....	8	0,22	0,18	»	»	0,13
De 8 à 10 ans.....	111	3,06	4,86	3	0,32	0,88
— 10 à 12 —.....	304	8,38	10,79	19	2,00	4,89
— 12 à 14 —.....	700	19,30	18,04	79	8,34	10,25
— 14 à 15 —.....	1.088	30,00	19,83	330	34,88	15,02
Plus de 15 ans.....	1.408	38,82	45,93	516	54,56	68,88
Condamnés à la relégation (Loi du 27 mai 1885).....	8	0,22	0,37	»	»	»
TOTAUX.....	3.627	100,00	100,00	947	100,00	100,00

La proportion des délits commis par des enfants de 14 à 15 ans et de plus de 15 ans est toujours élevée; 8 mineurs de moins de 18 ans, contre 12 l'an dernier, ont encouru la peine accessoire de la relégation (Loi du 27 mai 1885, art. 8).

La colonie d'Eysses, est l'établissement spécialement désigné pour recevoir les pupilles appartenant à cette catégorie.

ÉTAT CIVIL DES ENFANTS, SITUATION ET ANTÉCÉDENTS DES PARENTS

(Tableau VI.)

Sur les 3.627 garçons présents au 31 décembre 1908, 3.343 sont des enfants légitimes, 284 des enfants naturels, soit une proportion de 92 p. 100 pour la 1^{re} catégorie et 8 p. 100. pour la seconde.

Quant aux jeunes filles, sur un effectif de 947, 816 étaient filles légitimes, 131 sont nées hors mariage, soit une proportion de 86, et 14 p. 100 contre 83, et 17 p. 100 en 1907.

Les pupilles se classent ainsi, au point de vue de la situation de leurs familles :

	GARÇONS	0/0	FILLES	0/0
Propriétaires ou rentiers.....	18	0,50	1	0,12
Exerçant des professions libérales.....	116	3,20	5	0,52
— — agricoles.....	701	19,33	71	7,50
— — industrielles.....	1.126	31,03	200	21,12
— — diverses.....	1.300	35,84	494	52,16
Mendiants, vagabonds, ou vivant de la prostitution.....	88	2,43	76	8,02
Inconnus ou disparus.....	278	7,67	100	10,56
TOTAUX.....	3.627	100,00	947	100,00

Enfin on relève dans les renseignements divers donnés par le tableau VI (col. 13 à 16), que 419 garçons et 146 jeunes filles sont issus de parents ayant subi des condamnations.

1.209 garçons et 362 jeunes filles orphelins d'un de leurs parents.

228 garçons et 92 jeunes filles orphelins de père et de mère.

64 garçons et 35 jeunes filles élevés par des hospices.

RELIGION

(Tableau VII.)

Au point de vue de la religion, les enfants se répartissent comme suit :

	GARÇONS	FILLES
Catholiques.....	3.520	924
Protestants.....	62	12
Israélites.....	11	5
Mahométans.....	»	»
N'appartenant à aucun des cultes précédents.....	34	6

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

(Tableau VIII.)

Dans ce tableau, on comptait (col. 3) que sur l'effectif de fin d'année, 3.278 garçons et 905 jeunes filles sont internés pour la première fois, dans un établissement pénitentiaire soit une proportion de 90 et 95 p. 100 du total, comme l'an dernier.

A cette même date, on compte 349 garçons et 42 filles qui ont été précédemment internés une ou plusieurs fois dans une colonie, soit 10 et 5 p. 100 du total.

Parmi ces derniers, 210 garçons et 18 jeunes filles, ainsi que le constate la col. 9 du tableau VIII, ont plus particulièrement bénéficié des dispositions de la loi du 12 avril 1906. Ces pupilles qui avaient subi dans une prison, avant la promulgation de cette loi, une condamnation encourue par application du droit commun en tant qu'adultes d'au moins 16 ans se sont vus, à l'occasion d'un nouveau délit, appelés à profiter des dispositions de l'art. 66 spécial aux jeunes délinquants de moins de 18 ans, considérés comme ayant agi sans discernement.

PROFESSIONS EXERCÉES ET ÉTAT D'INSTRUCTION DES ENFANTS A L'ENTRÉE EN CORRECTION

(Tableau IX.)

A leur entrée dans les colonies en 1908, 1.663 garçons et 384 filles, contre 1.604 et 351 en 1907, n'avaient pas de profession ; les autres exerçaient les professions suivantes :

	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
Professions industrielles ..	935	150	contre 809	187 en 1907.
— agricoles.....	417	83	— 386	95 —
— diverses.....	612	330	— 454	206 —

Soit p. 100 :

	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.			
	0/0	0/0	0/0	0/0			
Prof. indus... 25,78	} 54,15	} 8,76	} 24,87	} 22,29			
— agricoles. 11,50					} 59,45	} 11,86	} 50,69
— diverses. 16,87							
Sans prof....	45,85	40,55	49,31	41,79			
TOTAUX ÉGAUX.	100,00	100,00	100,00	100,00			

Sous le rapport de l'instruction, on note que le nombre des illettrés, au moment de leur internement, s'élevait à 706 chez les garçons et à 158 chez les jeunes filles, soit 19,46 p. 100 du total chez les uns et 16,80 chez les autres.

Ces proportions sont inférieures à celles de 1907, qui s'élevaient à 22,30 et 18,12 p. 100 et à 26,23 et 23,46 en 1906.

372 garçons et 45 jeunes filles possédaient l'instruction primaire complète.

1.326 garçons et 366 jeunes filles savaient lire, écrire et calculer.

941 garçons et 279 jeunes filles savaient lire et écrire.

282 — 99 — savaient seulement lire.

RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT PENDANT L'ANNÉE

(Tableau X.)

Dans le tableau ci-dessous, figure l'état de l'instruction des enfants d'une part à leur entrée dans les établissements d'éducation correctionnelle, et de l'autre à la fin de l'année 1908.

	GARÇONS		FILLES	
	INSTRUCTION	INSTRUCTION	INSTRUCTION	INSTRUCTION
	à l'arrivée.	à la fin de l'année.	à l'arrivée.	à la fin de l'année.
	0/0	0/0	0/0	0/0
Illettrés	19,00	5,00	17,00	3,00
Sachant lire	8,00	7,00	10,00	3,00
— lire et écrire.	26,00	18,00	29,00	21,00
— lire, écrire et calculer et recevant le complément de l'instruction primaire	47,00	70,00	44,00	73,00
TOTAUX.....	100,00	100,00	100,00	100,00

Ces chiffres ne concernent que les enfants présents dans les colonies au 31 décembre 1908.

Le tableau qui suit présente l'ensemble des résultats obtenus pendant l'année.

	GARÇONS	FILLES	
Illettrés.....	Demeurés illettrés.....	221	36
	Ayant appris à lire.....	93	19
	— à lire et à écrire.....	140	36
	— à lire, écrire et calculer.....	81	23
Sachant lire.....	N'ayant pas fait de progrès.	81	8
	Ayant fait des progrès.....	176	15
	Ayant appris à écrire.....	131	55
	— à écrire et à calculer.....	145	31
Sachant lire et écrire.	N'ayant pas fait de progrès.	125	40
	Ayant fait des progrès.....	543	223
	Ayant appris à calculer.....	574	191
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire..	88	48
Sachant lire, écrire et calculer.....	N'ayant pas fait de progrès..	253	202
	Ayant fait des progrès.....	2.413	655
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	652	79
TOTAUX ÉGAUX.....		5.716	1.661

Il ressort de ces renseignements que 88 p. 100 des garçons ont profité des leçons de l'instituteur, au lieu de 89 p. 100 l'an dernier et 90 p. 100 en 1906.

Quant aux jeunes filles, la proportion qui était de 95 p. 100 en 1906, de 97 p. 100 l'an dernier, revient à 83 p. 100 cette année.

Cette notable différence d'une année à l'autre sur la proportion des jeunes filles n'ayant fait de progrès, provient de la colonie publique de Clermont, ouverte seulement vers la fin du mois d'août

et où l'enseignement scolaire n'a pu être organisé que vers la fin de l'année.

Des cours de dessin ont été suivis dans certains établissements par 642 garçons et 193 jeunes filles; des cours de musique par 583 garçons et 9 jeunes filles.

Le nombre de mises en lecture auxquelles il a été pourvu par les bibliothèques des établissements affectés aux garçons, a été de 36.488. Dans les établissements affectés aux jeunes filles, il y a eu 8.282 mises en lecture, soit un total de 44.770 mises en lecture pour les deux sexes, fournies par les 17.072 volumes composant les bibliothèques des colonies pénitenciaires.

Enfin, 181 élèves contre 130 en 1907 et 145 en 1906, ayant fréquenté l'école, ont obtenu, en 1908, le certificat d'études primaires. (179 garçons et 2 jeunes filles.)

Ce chiffre se décompose, par établissement, ainsi qu'il suit :

<i>Garçons.</i>		
<i>Établissements publics.</i>	Aniane.....	21
	Auberive.....	8
	Belle-Ile.....	11
	Les Douaires.....	14
	Eysses.....	31
	Saint-Hilaire.....	19
	Saint-Maurice.....	20
	Val-d'Yèvre.....	40
<i>Établissements privés.</i>	Bar-sur-Aube.....	2
	La Couronne.....	5
	Mettray.....	7
	Vermireaux.....	1
 <i>Jeunes filles.</i>		
<i>Établissements publics.</i>	Cadillac.....	2
TOTAL ÉGAL.....		181

ÉTAT MORAL ET DISCIPLINAIRE

(Tableau XI.)

Dans le courant de l'année 1908, les garçons ont obtenu 58.145 récompenses, les jeunes filles 7.438 contre 82.218 et 6.658 en 1907.

Ces récompenses ont consisté en :

	GARÇONS	FILLES
Grâces ou engagements militaires.....	207	»
Mises en liberté provisoire.....	871	151
Livrets de caisse d'épargne.....	693	151
Instrument et livres d'honneur.....	23	19
Récompenses pécuniaires.....	31.544	3.901
— honorifiques.....	7.382	1.812
Autres récompenses, bons points, etc.....	17.425	1.404
TOTALS.....	58.145	7.437

En 1907, 143 garçons seulement ont été l'objet de mesures gracieuses (engagements à l'armée, remises de peines).

610 garçons et 43 jeunes filles ont mis en liberté provisoire, au lieu de 871 d'une part et 151 de l'autre, en 1908.

Les infractions constatées, se sont élevées à 39.810 chez les garçons et 4.154 chez les jeunes filles, contre 37.920 et 2.918 en 1907.

En voici le détail :

	GARÇONS	FILLES
Larcins.....	702	79
Immoralité.....	301	227
Voies de fait.....	1.903	209
Paresse.....	4.265	462
Insubordination.....	3.823	1.105
Autres infractions.....	28.727	2.072
TOTALS.....	39.811	4.154
TOTAL GÉNÉRAL.....	43.965	

Ce total est un peu plus élevé que celui de 1907, mais si l'on tient compte de l'augmentation de la population due à l'exécution de la loi du 12 avril 1906, la situation morale et disciplinaire de l'ensemble des établissements, tendrait en réalité à s'améliorer, parmi les garçons notamment, chez lesquels les punitions de cellule et de cachot ont diminué très sensiblement.

Parmi les punitions les plus graves infligées aux enfants indisciplinés, on relève 3.420 punitions de cellule ou de cachot, 2.516 pour les garçons et 904 pour les jeunes filles, contre 3.206 et 600 en 1907.

Les cas d'immoralité constatés, sont toujours plus fréquents chez les jeunes filles que chez les garçons; sur l'ensemble des cinq principales infractions, la proportion concernant les affaires de mœurs donne 12 p. 100 chez les unes, 3 p. 100 chez les autres; inversement on relève plus de cas de paresse et de voies de fait chez les garçons.

Les chiffres suivants établissent le bilan des évasions ou tentatives d'évasion constatées au cours de l'année 1908 :

		ÉVASIONS		
		TENTÉES	CONSOUMÉES	
			Évadés repris dans l'année.	Évadés non repris au 31 déc. 1908.
Garçons...	Colonies publiques.....	140	131	32
	— privées.....	70	193	25
Filles.....	Colonies publiques.....	7	2	3
	— privées.....	8	7	3
			333	63
TOTAUX.....		225	396	

Même en tenant compte de l'élévation de la population, le chiffre des évasions consommées quoique bien inférieur à celui de 1907, où il avait été relevé 542 évasions accomplies, est encore assez

élevé; néanmoins il y a un écart très sensible dans le nombre des des fuites constatées en 1908 et 1907.

Les établissements publics, où le plus grand nombre d'évasions a été enregistré sont :

1° Les Douaires, avec un chiffre de.....	30
2° Saint-Maurice — —	25
3° Le Val-d'Yèvre — —	30
4° Auberive — —	35
5° Belle-Ile-en-mer — —	24

Dans les établissements privés :

1° Mettray, accuse un chiffre de	136
2° La Couronne — —	30

Le total des enfants transférés dans d'autres établissements pénitentiaires, pour cause d'insubordination, s'est élevé à 383 (283 garçons et 100 jeunes filles) contre 246 en 1907.

En 1908, les tribunaux répressifs ont eu à statuer sur 58 délits de vols simples, incendie, rébellion, violation de domicile, vagabondage, mendicité, commis par les garçons pendant la détention ou après leur évasion de l'établissement, contre 47 en 1907.

ÉTAT SANITAIRE

(Tableau XII.)

Voici l'état comparatif des maladies et des décès survenus en 1908 et 1907.

	1908		1907	
	MALADIES	DÉCÈS	MALADIES	DÉCÈS
<i>Garçons.</i>				
Phtisie pulmonaire.....	30	7	19	5
Scrofules.....	25	1	35	»
Fièvre typhoïde.....	7	2	4	1
Scorbut.....	»	»	»	»
Maladies des voies digestives.	124	2	223	2
— diverses.....	496	11	547	3
TOTAUX.....	682	23	828	11
<i>Filles.</i>				
Phtisie pulmonaire.....	21	5	15	5
Scrofules.....	30	»	16	»
Fièvre typhoïde.....	»	»	1	»
Scorbut.....	»	»	»	»
Maladies des voies digestives.	42	»	14	»
— diverses.....	134	2	83	»
TOTAUX.....	233	7	129	5

Il ressort de ce tableau que dans le courant de l'année 915 cas de maladie et 30 décès ont été constatés dans l'ensemble des colonies publiques et privées.

La proportion des décès pour les deux sexes dus à la phtisie pulmonaire, avait baissé assez sensiblement depuis quelques

années ; en 1907 cette proportion tendait à s'élever de nouveau, elle atteignait 62 p.100 du total des décédés; cette année la proportion s'élève à 40 p. 100 au lieu de 42 p. 100 en 1906, de 43 p. 100 en 1905 et 46 p. 100 en 1904.

Enfin 7 cas de fièvre typhoïde contre 5 l'an dernier se sont produits parmi la population internée, suivis de 2 décès.

Ces cas ont été constatés à :

Belle-Ile.....	1
Les Douaires.....	2
Sainte Foy.....	2
Saint Joseph.....	2

7 enfants ont été frappés d'aliénation mentale, 3 garçons et 4 jeunes filles, cinq d'entre eux avaient antérieurement éprouvé des troubles mentaux (2 garçons et 3 filles).

1 mort accidentelle est survenue à Eysses à l'atelier des forgerons.

Aucun suicide n'a été enregistré pendant l'année.

La proportion générale des décès, par rapport à la population moyenne, s'est élevée à 0,66 p. 100 pour les garçons, à 0,73 p. 100 pour les jeunes filles, soit une moyenne générale sur l'ensemble de 0,69 p. 100 contre 0,44 en 1907.

Les journées d'infirmierie ont atteint le chiffre de 15.322 (12.941 pour les garçons et 2.381 pour les jeunes filles).

83 enfants ont été transférés à l'hôpital en 1908 (60 garçons et 23 jeunes filles) ; sur ce nombre 12 garçons et 6 jeunes filles y sont décédés, et le total des journées d'hôpital s'est élevé à 5.088 (3.448 pour le sexe masculin et 1.640 pour le sexe féminin).

TRAVAIL DES PUPILLES

(Tableaux XIII et XIV.)

Le tableau XIII présente en détail pour chaque établissement d'éducation correctionnelle, le total des enfants occupés et inoccupés à la fin de l'année ainsi que le nombre des journées de travail.

L'état ci-dessous résume les renseignements du tableau XIV qui n'est lui-même que la récapitulation générale des tableaux détaillés sous le numéro XIII de chaque colonie.

GARÇONS			
JOURNÉES de travail.	MOYENNE des travailleurs.	OCCUPÉS au 31 déc. 1908.	
Services économiques (cuisine, alimentation, travaux divers).....	110.609	359	445
Travaux agricoles.....	481.286	1.563	1.537
— industriels.....	342.397	1.112	1.190
TOTAUX.....	934.292	3.034	3.172

FILLES			
JOURNÉES de travail.	MOYENNE des travailleuses.	OCCUPÉS au 31 déc. 1908.	
Services économiques.....	52.814	171	203
Travaux agricoles.....	25.107	81	73
— industriels.....	171.586	557	638
TOTAUX.....	249.507	809	914

Soit, sur 100 détenus occupés à la fin de l'année:

	Garçons.	Filles
Services économiques.....	14,00	22,00
Agriculture.....	48,00	8,00
Industrie.....	38,00	70,00
TOTAUX.....	100,00	100,00

et sur 100 journées de travail:

	Garçons.	Filles.
Services économiques.....	12,00	21,00
Agriculture.....	52,00	10,00
Industrie.....	36,00	69,00
TOTAUX.....	100,00	100,00

Enfin la proportion des journées de travail par rapport à l'ensemble des journées de présence, s'élève comme en 1907 à 74 p. 100 pour les garçons et à 79 p. 100 pour les jeunes filles.

Au 31 décembre 1908, 488 pupilles étaient inoccupés pour différentes causes :

	Garçons.	Filles
Malades.....	72	10
En punition.....	141	13
Pour diverses causes (à l'école ou au repos).....	242	10
TOTAL.....	455	33

488

LIBÉRATION

(Tableaux XV et XVI.)

Défalcation faite des enfants internés par voie de correction paternelle ou confiés à l'Administration par l'Assistance publique, sortis pendant l'année qui ne figurent pas dans ces tableaux :

350 garçons et 54 jeunes filles ont été libérés définitivement après expiration de leur peine.

1.071 garçons et 151 jeunes filles ont obtenu soit leur grâce, soit leur mise en liberté provisoire.

Sur ces 1.626 libérés :

89 garçons et 8 jeunes filles étaient âgés de	12 à 16 ans.
324 — 106 — — —	16 — 18 —
907 — 83 — — —	18 — 20 —
101 — 8 avaient plus de 20 ans.	

228 garçons et 6 jeunes filles étaient récidivistes à leur entrée, soit 16 et 3 p. 100 du total des libérés.

Sous le rapport de l'instruction professionnelle acquise dans l'établissement, les libérés se classent ainsi :

	Garçons.	Filles.
Ayant appris un métier agricole.....	937	24
— — industriel.....	340	57
Exerçaient une autre profession.....	126	94
N'avaient pas de profession.....	18	30

Par suite de leur santé débile ou de leur défaut d'intelligence, 29 garçons et 10 jeunes filles, n'étaient pas capables de gagner leur vie à leur libération.

Au point de vue de leur destination les 1.626 libérés se répartissaient ainsi :

	Garçons.	Filles.
Restés dans l'établissement	»	»
Rentrés dans leurs familles	431	133
Confiés à des sociétés de patronage.....	21	61
Engagés militaires.....	208	»
Placés comme ouvriers chez des particuliers	761	11
TOTAL ÉGAL.....	1.626	

Parmi ces enfants, 640 (477 garçons et 163 jeunes filles) ont touché, à leur libération, comme secours de route, une somme de 7.174 fr. 67, ainsi que le montant de leur pécule qui s'élevait à 50.199 fr. 25.

Le tableau suivant (résumé du tableau XVI) indique l'état d'instruction des libérés, à l'époque de leur entrée en correction et à celle de leur sortie de l'établissement :

	GARÇONS	FILLES	
Illettrés à leur entrée à l'école	Ayant appris à lire.....	25	4
	— — à lire et à écrire.	79	15
	— — à lire, écrire et à calculer.....	193	19
Sachant lire à leur entrée.....	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	23	3
	Demeurés illettrés.....	12	2
Sachant lire et écrire à leur entrée.....	Ayant appris à écrire.....	50	9
	— — à écrire et à calculer.....	143	20
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	26	5
Sachant lire, écrire et calculer à leur entrée.....	N'ayant pas fait de progrès...	53	»
	Ayant appris à calculer.....	272	55
Possédant à leur entrée l'instruction primaire.....	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	107	2
	N'ayant pas fait de progrès...	72	2
N'ayant pas fait de progrès...	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	177	»
	N'ayant pas fait de progrès...	112	7
N'ayant pas fait de progrès...	Ayant fait des progrès.....	70	47
	N'ayant pas fait de progrès...	7	15
TOTAUX.....	1.424	205	

Il ressort de ces chiffres, que 12 garçons et 2 jeunes filles sur 375 illettrés des deux sexes à leur entrée en correction, se sont montrés rebelles à tout enseignement pendant leur séjour dans leurs établissements respectifs. 132 garçons et 17 jeunes filles n'ont pas profité de l'enseignement, soit 9 et 8 p. 100 des pupilles n'ayant fait aucun progrès pendant l'année scolaire.

**SOCIÉTÉS DE PATRONAGE
RECEVANT DES PUPILLES DES DEUX SEXES,
POUR LESQUELS
L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
PAIE UN PRIX DE JOURNÉE**

(Tableau unique.)

Voici la nomenclature de ces établissements :

Garçons.

Patronage des jeunes détenus et libérés de la Seine (9, rue de Mézières, Paris, VI^e).

Patronage de l'enfance et de l'adolescence (13, rue de l'Ancienne-Comédie, Paris, VI^e).

Patronage des libérés protestants (36, rue Fessart, Paris, XIX^e).

Jeunes filles.

Patronage des détenues libérées et des pupilles de l'Administration pénitentiaire (21, rue Michel-Bizot, Paris, XIII^e).

Patronage de l'Œuvre du Souvenir (11 bis, rue Laferrière, Paris, IX^e).

Patronage de l'Œuvre libératrice (1, avenue Malakoff, Paris, XVI^e).

Patronage de l'Œuvre des libérées de Saint-Lazare (14, place Dauphine, Paris, I^{er}).

Pendant l'année 1908, le mouvement de la population pour l'ensemble de ces établissements a été le suivant :

Entrées.....	141	(110 garçons,	31 jeunes filles).
Sorties.....	66	(52 — 14 —)	
RESTE au 31 décembre 1908.	113	(94 — 19 —)	

Parmi les sorties, on remarque 4 engagés militaires, 1 garçon décédé et 15 évasions (7 garçons et 8 jeunes filles).

Sur les 141 entrées, 107 garçons et 27 jeunes filles viennent d'une maison d'arrêt, 3 garçons et 4 jeunes filles proviennent d'un établissement d'éducation pénitentiaire.

QUATRIÈME PARTIE

**MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION,
CHAMBRES & DÉPÔTS DE SÛRETÉ**

APPLICATION

du régime de l'emprisonnement individuel en France.

(Loi du 5 juin 1875.)

La maison d'arrêt de Laval ayant été reconnu prison cellulaire par décret du 20 juin 1908, le nombre des prisons cellulaires s'élève, en 1908, à 59, savoir :

<i>Établissements.</i>	ANNÉE de L'OUVERTURE
1° La maison d'arrêt et de correction de la Santé à Paris....	1878
2° Une partie du Dépôt près la Préfecture de police.....	1880
3° La maison d'arrêt et de correction de Sainte-Menehould..	1878
4° La maison d'arrêt et de justice de Dijon.....	1879
5° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tours...	1879
6° La maison d'arrêt et de correction d'Étampes.....	1879
7° La maison d'arrêt et de justice de Versailles.....	1880
8° La maison d'arrêt, de justice et de correction d'Angers...	1881
9° La maison d'arrêt et de correction de Corbeil.....	1883
10° La maison d'arrêt et de correction de Pontoise.....	1883
11° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Besançon.	1885
12° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Bourges.	1886
13° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Chaumont.	1887
14° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Nice....	1887
15° La maison d'arrêt et de correction de Sarlat.....	1887
16° La maison d'arrêt et de correction de Saint-Étienne.....	1888
17° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tarbes..	1889
18° La maison d'arrêt et de correction des Sables-d'Olonne...	1890
19° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Mende..	1891
20° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Niort...	1891
21° La maison d'arrêt et de correction de Bayonne.....	1891
22° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Foix....	1892

Établissements (suite).

	ANNÉE de L'OUVERTURE
23° La maison d'arrêt et de correction de Corte	1893
24° La maison d'arrêt et de correction de Béthune.....	1894
25° La maison d'arrêt et de correction de Barbezieux.....	1895
26° La maison d'arrêt et de correction de Saint-Gaudens.....	1895
27° La maison d'arrêt et de correction de Rambouillet.....	1896
28° La maison d'arrêt (hommes) de Lyon.....	1896
29° La maison d'arrêt, de justice et de correction d'Orléans..	1896
30° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Montauban.	1898
31° La maison d'arrêt et de correction de Fresnes-lès-Rungis.	1898
32° La maison de justice de Paris (Conciergerie).....	1899
33° La maison d'arrêt, de justice et de correction du Puy....	1899
34° La maison d'arrêt et de correction de Ruffec.....	1899
35° Un quartier de la maison d'arrêt de just. et de corr. de Rouen	1899
36° La maison d'arrêt et de correction de Fontenay-le-Comte.	1899
37° La maison d'arrêt et de correction de Forcalquier.....	1900
38° La maison d'arrêt et de correction de Reims.....	1901
39° La maison d'arrêt et de correction de Châlons-sur-Marne.	1901
40° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Melun ..	1902
41° La maison d'arrêt et de correction d'Épernay.....	1902
42° La maison d'arrêt et de correction de Vitry-le-François..	1902
43° La maison d'arrêt et de correction de Bressuire.....	1902
44° La maison d'arrêt et de correction de Wassy.....	1902
45° La maison d'arrêt et de correction de Poitiers.....	1903
46° La maison d'arrêt et de correction de Rennes.....	1903
47° La maison d'arrêt et de correction de Dinan.....	1904
48° La maison d'arrêt et de correction de Nyons.....	1905
49° La maison d'arrêt et de correction de Caen.....	1905
50° La maison d'arrêt et de correction de Meaux.....	1905
51° La maison d'arrêt et de correction de Coulommiers.....	1905
52° La maison d'arrêt et de correction d'Amiens.....	1906
53° La maison d'arrêt et de correction de Douai.....	1906
54° La maison d'arrêt de Loos (Lille).....	1906
55° La maison d'arrêt et de correction de Boulogne.....	1906
56° La maison d'arrêt et de correction de Vitry.....	1906
57° La maison d'arrêt et de correction de Carcassonne.....	1907
58° La maison d'arrêt et de correction de Provins.....	1907
59° La maison d'arrêt et de correction de Laval.....	1908

Le mouvement de la population de tous ces établissements cellulaires est indiqué aux Tableaux I, I bis et II des maisons d'arrêt, de justice et de correction.

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION

Les renseignements statistiques concernant les prisons départementales, sont répartis en 8 tableaux, relatifs :

Tableaux I, au mouvement général de la population ;

II, au caractère légal de la population détenue au 31 décembre 1908 ;

III, à l'état sanitaire ;

IV, aux cas d'aliénation mentale ;

V, à l'état disciplinaire ;

VI, aux résultats de l'enseignement ;

VII, aux industries exercées, au produit du travail ;

VIII, à la répartition du produit du travail.

A l'exception du tableau II (situation légale de la population), qui se rapporte exclusivement aux individus présents à la fin de l'année, les autres concernent l'ensemble des détenus ayant séjourné pendant l'année dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction.

MOUVEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 1908

(Tableaux I et I bis.)

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Effectif au 31 décembre 1907.....	15.148	2.256	17.404
Entrées en 1908.....	199.265	114.283	313.548
ENSEMBLE.....	214.413	116.539	330.952
Sorties en 1908.....	200.104	114.498	314.602
RESTE au 31 décembre 1908....	14.309	2.041	16.350

Les journées de détention s'élèvent au chiffre de 5.186.863 pour les hommes et de 839.590 pour les femmes et correspondent à un effectif moyen de 14.172 hommes et 2.294 femmes, soit 16.466 individus, total un peu supérieur à celui de l'an dernier qui atteignait le chiffre de 15.808 et 14.664 en 1906.

L'effectif moyen des prisons de la Seine, représente à lui seul le quart de l'effectif moyen de l'ensemble des prisons départementales; il atteint le chiffre de 4,078 individus (3,251 hommes et 827 femmes, ou jeunes filles).

111 hommes ont obtenu leur grâce en 1908.

505 hommes et 103 femmes ont bénéficié de la loi du 14 août 1885, sur la libération conditionnelle.

Il n'a été procédé à aucune exécution capitale pendant l'année.

SITUATION LÉGALE DE LA POPULATION

(Tableau II.)

Le tableau II présente la situation au 31 décembre 1908, sous le rapport légal de la situation, il peut être résumé ainsi qu'il suit :

	SEINE			AUTRES DÉPARTEMENTS			TOTAUX		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL
<i>Adultes.</i>									
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.....	1.301	190	1.491	3.947	421	4.368	5.248	611	5.859
Attendait leur transfèrement à leur destination légale.....	252	29	281	255	30	285	507	59	566
A l'emprisonnement de simple police.....	1	1	4	18	80	98	19	81	100
A l'emprisonnement correctionnel.....									
Pour un mois et au-dessous.....	110	35	145	948	127	1.075	1.058	162	1.220
Pour plus d'un mois jusqu'à deux mois.....	166	25	191	900	109	1.009	1.066	134	1.200
Pour plus de deux mois jusqu'à trois mois.....	146	29	175	883	83	966	1.029	112	1.141
Pour plus de trois mois jusqu'à un an.....	863	127	990	2.150	275	2.425	3.013	402	3.415
Pour un an et un jour (Loi du 5 juin 1875.).....	27	»	27	52	3	55	79	3	82
Pour plus d'un an (autorisés exceptionnellement)	31	4	35	397	48	445	428	52	480
Pour une durée quelconque et à la relégation..	»	»	»	83	2	85	83	2	85
Pour dettes envers l'État.....	18	»	18	868	77	945	886	77	963
Pour dettes envers les particuliers.....	1	»	1	10	»	10	11	»	11
Par mesure administrative....	39	251	290	111	10	121	150	261	411
Passagers civils.....	57	3	60	80	8	88	137	11	148
— militaires et marins.....	1	»	1	83	»	83	84	»	84
<i>Jeunes détenus.</i>									
Par voie de correction paternelle...	19	»	19	5	4	9	24	4	28
Prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi.....	153	28	181	189	29	218	342	57	399
Condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous.....	5	»	5	25	4	29	30	4	34
Jugés attendant leur transfèrement.	43	»	43	72	9	81	115	9	124
TOTAUX.....	3.233	722	3.955	11.076	1.319	12.395	14.309	2.041	16.350

On remarque pour les prisons de la Seine, une diminution sensible dans le total des individus condamnés à plus d'un an et autorisés exceptionnellement à subir leur peine à Fresnes, (35 au lieu de 88 en 1907 et de 396 en 1906). Ce fait provient de l'obligation où l'on s'est trouvé de faire transférer ces détenus à leur destination pénale, ne raison de l'encombrement constant de cet établissement.

Les détenus subissant des peines d'un an et au-dessous se répartissent ainsi :

	HOMMES			FEMMES		
	NOMBRE	1908	1907	NOMBRE	1908	1907
		0/0	0/0		0/0	0/0
Pour un mois et au-dessous	1.058	17,16	18,97	162	20,00	20,81
Pour plus d'un mois jusqu'à deux.....	1.066	17,29	17,57	134	16,57	19,30
Pour plus de deux mois jusqu'à trois.....	1.029	16,68	16,82	112	13,83	17,65
Pour plus de trois mois jusqu'à un an.....	3.013	48,87	46,64	402	49,60	42,24
TOTAUX.....	6.166	100,00	100,00	810	100,00	100,00

La durée des peines d'emprisonnement d'un mois et au-dessous à 3 mois a diminué d'une manière générale pour les deux sexes. Les peines au-dessus de 3 mois jusqu'à un an prononcées contre les hommes et les femmes, sont plus nombreuses qu'en 1907.

Les prévenus et les accusés forment avec les individus condamnés à l'emprisonnement correctionnel, presque l'ensemble de la population des prisons départementales.

La proportion des prévenus s'élève à 38 p. 100 et à 44 p. 100 pour les condamnés.

D'autre part, 428 hommes et 52 femmes, contre 430 et 68 l'an dernier, quoique condamnés à plus d'un an, ont été autorisés

exceptionnellement à subir leur peine dans une maison de correction cellulaire. Les autorisations d'encellulement étaient plus nombreuses les années précédentes, mais on a été obligé de les réduire, en raison de l'encombrement, de différentes prisons départementales cellulaires.

Les maisons d'arrêt de justice et de correction ont renfermé pendant l'année, un effectif maximum de 20.719 hommes et 4.284 femmes.

Dans ces totaux la Seine figure pour 3.830 hommes et 1.127 femmes.

Enfin dans 132 prisons, l'effectif moyen ne dépasse pas 10 individus (hommes et femmes), il était de 20 et au-dessous dans 85 autres établissements.

ÉTAT SANITAIRE

(Tableaux III et IV.)

217 décès se sont produits pendant l'année contre 273 en 1907.

Ils se décomposent ainsi :

	Hommes.	Femmes.
Décédés à l'infirmerie des prisons	139	30
Suicides	16	1
A l'hôpital	28	3
TOTAL ÉGAL	217	

Le département de la Seine, compte à lui seul, 73 décès (46 hommes, 27 femmes). 16 hommes et 1 femme au lieu de 21 hommes l'an dernier, dont 2 pour la Seine, se sont suicidés dans le courant de l'année 1908.

6.347 cas de maladie, ont motivé l'entrée des détenus (hommes et femmes) à l'infirmerie de la prison ou leur envoi à l'hôpital.

Ce total se divise en 3.087 maladies aiguës et 3.260 chroniques.

1.969 hommes et 1.418 femmes ont souffert d'affections aiguës.

1.795 hommes et 1.465 femmes étaient atteints d'affections chroniques.

Ces maladies ont occasionné 123.754 journées d'infirmerie (53.194 pour les hommes et 70.560 pour les femmes) et 13.164 journées d'hôpital (9.353 pour les hommes et 3.811 pour les femmes), soit ensemble 136.918 journées contre 128.330 en 1907.

Le rapport des décès avec la population moyenne, s'élève à 1,18 p. 100 pour les hommes et 1,43 p. 100 pour les femmes contre 1,57 et 2,68 en 1907.

Celui des décès avec le nombre des malades traités, est de 4,44 p. 100 pour les hommes et 1,35 p. 100 pour les femmes, contre 6,05 p. 100 pour les hommes et 2,35 p. 100 pour les femmes, en 1907.

L'état sanitaire a été plus satisfaisant cette année, les journées d'infirmerie ont été un peu plus élevées, il est vrai, mais le nombre de décès a très sensiblement diminué (56 en moins).

Enfin le nombre des malades présents au 31 décembre 1908 à l'infirmerie des prisons ou à l'hôpital, s'est élevé à 196 hommes et 354 femmes.

Le tableau IV concerne spécialement les détenus atteints d'aliénation mentale, avec ou sans épilepsie.

318 hommes et 123 femmes, contre 309 hommes et 83 femmes, en 1907, ont été atteints d'aliénation mentale.

Dans ce chiffre, les prisons de la Seine comptaient 95 aliénés (24 hommes et 71 femmes), soit 30 p. 100 du total, au lieu de 17 p. 100 l'an dernier.

Le nombre d'aliénés, quelquefois important, qui est enregistré dans certaines maisons d'arrêt et de correction dont l'effectif moyen ne semble pas justifier un chiffre aussi élevé et qui ne sont pas des prisons de concentration, provient de ce fait que ces établissements dépendent d'un arrondissement possédant un asile d'aliénés, sur lequel sont dirigés tous les aliénés incarcérés dans les prisons de la circonscription pénitentiaire, et qui sont naturellement centralisés dans la maison d'arrêt la plus proche de cet asile.

Les colonnes 3 à 20 du tableau IV, établissent la situation légale dans laquelle se trouvaient tous les aliénés, au moment où la maladie a été constatée.

On a enregistré en outre (colonnes 21 et 22) 146 cas d'épilepsie pour les deux sexes (86 hommes et 60 femmes), contre 190 en 1907 (141 hommes et 49 femmes).

ÉTAT MORAL ET DISCIPLINAIRE

(Tableau V.)

33.591 infractions, ayant motivé autant de punitions, ont été relevées et jugées au prétoire de justice disciplinaire, contre 29.558 l'an dernier.

Dans ce total on relève :

	Hommes.	Femmes.
Actes de violence.....	1.210	133
— d'immoralité.....	156	54
Refus de travail.....	985	35
Infractions diverses.....	29.408	1.610
TOTAUX.....	31.759	1.832

Les départements où l'on signale le plus d'actes de violence sont :

	Hommes.	Femmes.
Bouches-du-Rhône.....	194	24
Gard.....	39	»
Gironde.....	80	»
Pyrénées (Basses-).....	60	»
Rhône.....	41	6
Seine.....	32	57
Seine-Inférieure.....	35	12

Les actes d'immoralité ont été fréquents dans les départements suivants :

	Hommes.	Femmes.
Bouches-du-Rhône.....	51	6
Cher.....	14	»
Gironde.....	19	»
Seine.....	9	46

Ces infractions ont été réprimées ainsi qu'il suit :

	HOMMES		FEMMES	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0
<i>Punitions infligées:</i>				
Cellule.....	7.165	23,00	715	39,00
Pain sec.....	14.451	46,00	659	36,00
Autres privations alimentaires.....	3.081	10,00	206	11,00
Punitions diverses.....	7.062	21,00	252	14,00
TOTAUX.....	31.759	100,00	1.832	100,00

A la fin de l'année 1908, 101 hommes et 1 femme étaient en cellule de punition contre 82 hommes et 5 femmes en 1907.

En 1907 on avait relevé 29.558 punitions infligées à 17.411 individus. En 1908 les punitions s'élèvent à 33.591 et portent sur 20.166 individus.

Sur ce nombre ont encouru :

	Hommes.	Femmes.
Une punition.....	13.237	889
Deux punitions.....	2.945	177
Trois punitions et plus.....	2.795	123
TOTAUX.....	18.977	1.189
TOTAL ÉGAL.....	20.166	

On a constaté enfin 29 tentatives d'évasion et 19 évasions consommées dont 17 suivies de réintégration.

19 condamnations, dont 2 afflictives et infamantes ont été prononcées pour crimes et délits commis pendant la détention.

Les 2 condamnations afflictives et infamantes concernent deux individus condamnés à mort par arrêt de la Cour d'assises du Tarn, en date du 28 octobre 1908, pour assassinat et tentative d'assassinat sur le gardien et le gardien-chef de la prison d'Albi.

ENSEIGNEMENT

(Tableau VI.)

6.247 détenus ont fréquenté l'école dans le courant de l'année, soit 2 p. 100 du nombre d'individus ayant séjourné dans les prisons départementales.

Le tableau suivant résume le mouvement des écoles pendant l'année 1908 :

	HOMMES	FEMMES
PRÉSENTS au 31 décembre 1907	816	102
Admis pendant l'année	4.729	600
ENSEMBLE	5.545	702
Sortis pendant l'année	4.821	635
EFFECTIF au 31 décembre 1908	724	67
TOTAL GÉNÉRAL	791	

A leur entrée à l'école, les 5.545 hommes et les 702 femmes se divisaient ainsi, au regard de leur instruction :

	HOMMES	FEMMES
Illettrés	1.099	106
Sachant lire	1.952	279
— lire et écrire	1.923	225
Possédant une instruction plus développée...	571	92
TOTAUX	5.545	702

Les résultats de l'enseignement se répartissent ainsi :

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX	
Illettrés	Ayant appris à lire	222	28	1.205
	— à lire et à écrire	257	28	
	Ayant fait des progrès	414	36	
	N'ayant pas fait de progrès	206	14	
Sachant lire	Ayant appris à écrire	333	76	2.231
	— à écrire et à calculer	825	113	
	Ayant fait des progrès	554	64	
	N'ayant pas fait de progrès	240	26	
Sachant lire et écrire	Ayant fait des progrès	1.739	135	2.148
	N'ayant pas fait de progrès	184	90	
Possédant une instruction plus développée	Ayant fait des progrès	516	86	663
	N'ayant pas fait de progrès	55	6	
TOTAUX	5.545	702	6.247	
ENSEMBLE	6.247			

Soit sur 100 élèves :

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX	
Illettrés	0/0	0/0		
Illettrés	Ayant profité de l'enseignement	81,00	87,00	100,00
	N'ayant pas fait de progrès	19,00	13,00	
Sachant lire	Ayant profité de l'enseignement	85,00	87,00	100,00
	N'ayant pas fait de progrès	15,00	13,00	
Sachant lire et écrire	Ayant profité de l'enseignement	90,00	60,00	100,00
	N'ayant pas fait de progrès	10,00	40,00	
Possédant une instruction plus développée	Ayant profité de l'enseignement	90,00	93,00	100,00
	N'ayant pas fait de progrès	10,00	7,00	
ENSEMBLE	Ayant profité de l'enseignement	88,00	81,00	100,00
	N'ayant pas fait de progrès	12,00	19,00	

TRAVAIL

(Tableaux VII et VIII.)

Le tableau VII donne le détail de chaque industrie exploitée dans les maisons d'arrêt et de correction, ainsi que le produit du travail par département.

Parmi les industries proprement dites exercées dans les prisons départementales, on remarque :

	fr. c.
La brosserie, plumeaux, balais, qui donne comme produit..	110.408 97
La cordonnerie — — ..	28.783 38
La corroierie, sellerie — — ..	30.744 97
La couture — — ..	111.975 12
La serrurerie — — ..	95.769 83
Les toiles métalliques — — ..	45.913 73
La vannerie — — ..	25.930 36

Les prisons de la Seine ont fourni pour 449.424 fr. 14 de travaux divers, parmi lesquels on relève :

	fr. c.
Les agrafes, aiguilles, épingles, etc.....	35.655 18
Les cartonnages divers, boîtes à bougies et à bonbons, jouets d'enfants.....	63.277 31
La couture, raccommodage de sacs.....	63.559 90
La serrurerie et travaux en fer.....	45.264 30

Le total général du travail sur l'ensemble des maisons d'arrêt s'élevait à 1.771.210 fr. 77.

Une somme de 321.221 fr. 84 représentait les travaux du service intérieur soit 18,14 p. 100 du total.

Le tableau VIII indique, pour les deux sexes, le nombre des journées de travail de l'année, la moyenne des détenus occupés pendant l'année, ceux occupés au 31 décembre, le produit total du travail, sa répartition, enfin le produit par journée de travail et par journée de détention.

Le nombre des journées de travail s'élève à 2.794.506 pour les hommes et à 375.144 pour les femmes, au total 3.169.650.

Le département de la Seine compte à lui seul 755.729 journées de travail pour le sexe masculin, et 120.112 pour le sexe féminin.

La moyenne des travailleurs s'est élevée, en 1908, à 10.294 (9.075 hommes et 1.219 femmes).

La Seine figure dans ce total pour 2.454 hommes et 390 femmes, soit, sur 100 individus, par rapport à la population moyenne :

	1908			1907		
	Hommes.	Femmes.	TOTAL	Hommes.	Femmes.	TOTAL
	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
Seine.....	75,00	47,00	70,00	68,00	54,00	65,00
Autres départements.....	67,00	56,00	60,00	61,00	56,00	60,00
PROPORTION GÉNÉRALE...	64,00	53,00	62,00	63,00	55,00	61,00

Le total des occupés dans les prisons départementales, au 31 décembre 1908, s'élève à 11.175 (9.786 hommes et 1.389 femmes.)

Les prisons de la Seine comptent à la même époque 2.586 travailleurs (2.057 hommes et 529 femmes), soit sur 100 détenus par rapport à l'effectif total à la même date :

	1908			1907		
	Hommes.	Femmes.	TOTAL	Hommes.	Femmes.	TOTAL
	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
Seine.....	64,00	73,00	66,00	75,00	56,00	71,00
Autres départements.....	70,00	65,00	69,00	67,00	64,00	66,00
PROPORTION GÉNÉRALE...	68,00	68,00	68,00	68,00	61,00	67,00

Le total général des produits du travail de l'ensemble des

industries s'est élevé, comme il a été dit plus haut, à la somme de 1.771.210 fr. 77, et a été attribué, savoir :

	fr. c.	
Au Trésor.....	44.701 38	soit 3 p. 100
A la Régie.....	216.282 02	12 —
Aux entrepreneurs.....	554.291 45	31 —
Aux détenus du sexe masculin.....	854.692 94	48 —
— — féminin.....	101.242 98	6 —
TOTAL ÉGAL....	1.771.210 17	

Pour l'ensemble des prisons, les moyennes du produit du travail sont les suivantes :

	Hommes.	Femmes.	MOYENNES GÉNÉRALES
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Par journée de travail	0 57	0 49	0 56
— de détention.....	0 31	0 20	0 29

Pour le département de la Seine en particulier, on obtient les chiffres suivants :

	Hommes.	Femmes.	MOYENNES GÉNÉRALES
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Par journée de travail.....	0 51	0 52	0 51
— de détention.....	0 33	0 21	0 30

Les gratifications accordées pour le travail pendant l'année aux détenus des deux sexes s'élevaient à la somme de 31.451 fr. 32 (30.371 fr. 97 aux hommes et 1.079 fr. 35 aux femmes).

CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SÛRETÉ

(Tableau unique.)

Au 31 décembre 1908, le nombre des chambres et dépôts de sûreté s'élève à 3.320 au lieu de 3.288 l'année précédente.

Le tableau suivant résume le mouvement général de la population pendant l'année :

	Hommes et Femmes.
EFFECTIF au 31 décembre 1907.....	46
Entrées pendant l'année 1908.....	62.617
ENSEMBLE.....	62.663
Sorties.....	62.613
EFFECTIF au 31 décembre 1908.....	50

Ce mouvement correspond à un total de 67.274 journées de détention, ainsi réparti :

Hommes.....	56.272
Femmes.....	5.365
Militaires et marins.....	5.637
TOTAL ÉGAL.....	67.274

Le mouvement des entrées et des sorties est sensiblement égal à celui de 1907, ainsi que le total des journées de détention.

Un seul individu, non repris avant le 31 décembre 1908, s'est évadé pendant l'année d'une chambre de sûreté du département du Nord, où il était détenu.

CINQUIÈME PARTIE

DÉPÔT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS ET A LA RELÉGATION

MOUVEMENT DE LA POPULATION

(Tableaux I et I bis)

Le dépôt de Saint-Martin-de-Ré reçoit les condamnés aux travaux forcés et à la relégation, qui y attendent leur départ pour la Guyane ou la Nouvelle-Calédonie.

Mouvement de la population pendant l'année.

	1908			1907		
	TRAVAUX forcés ou entrés comme tels.	RELÉGUÉS	TOTAUX	TRAVAUX forcés ou entrés comme tels.	RELÉGUÉS	TOTAUX
Effectif au 31 décembre de l'année précédente.....	40	»	40	56	4	60
Entrées pendant l'année.....	614	333	947	564	294	858
ENSEMBLE (population incarcérée).....	654	333	987	620	298	918
Sorties pendant l'année.....	608	331	939	580	298	878
EFFECTIF au 31 décembre...	46	2	48	40	»	40

Les journées de détention ont atteint le chiffre de 82.014, soit un effectif journalier moyen de 224 individus contre 208 en 1907.

Embarquement.

Sur 907 individus présentés aux commissions médicales chargées de l'examen des condamnés, 8 ont été reconnus hors d'état d'être embarqués, dont un de façon définitive.

Des individus embarqués :

	1908			1907		
	TRAVAUX forcés.	RELÉGUÉS	TOTAUX	TRAVAUX forcés.	RELÉGUÉS	TOTAUX
Ont été dirigés sur la Guyane.	569	330	899	543	291	834
Ont été dirigés sur la Nouvelle-Calédonie.....	»	»	»	»	»	»
TOTAUX.....	569	330	899	543	291	834

RENSEIGNEMENTS SUR LA POPULATION PRÉSENTE

AU 31 DÉCEMBRE 1908

(Tableaux II à XII.)

Deux relégables seulement sont présents au dépôt au 31 décembre 1908. Nous ne nous occuperons, dans l'étude des tableaux II à XII, que des 46 condamnés aux travaux forcés.

Tous avaient été condamnés par les Cours d'assises.

21 ont été condamnés à 5 ans et à moins de 10 ans de travaux forcés, 8 à 10 ans, 3 à plus de 10 à 15 ans, 4 à plus de 15 à 20 ans, 10 à perpétuité.

Ces condamnations ont été motivées principalement par :

Vols qualifiés	19
Meurtres.....	8
Viols (complicité de).....	2
Attentats à la pudeur.....	2
Assassinats.....	7
Coups et blessures.....	3
Fausse monnaie.....	3
Incendie.....	2

12 des individus présents au 31 décembre, ont été condamnés dans le département de la Seine.

7 condamnés sont de nationalité étrangère. (Belgique 1, Italie 4, Turquie 1, États-Unis d'Amérique 1).

Sous le rapport de l'âge :

	0/0	
41 ont de 16 à 40 ans.....	soit 89,11	au lieu de 82,50 en 1907
5 ont de 40 à 60 ans.....	— 10,89	— 17,50 —

Au point de vue de l'état civil, on compte 34 veufs et célibataires, dont 3 avec enfants, et 12 mariés dont 6 avec enfants.

43 sont catholiques, 3 protestants, 2 n'appartiennent à aucun culte.

Quant aux professions et métiers exercés, les détenus se répartissent ainsi :

Professions libérales.....	1
Commerçants, fabricants.....	2
Professions alimentaires.....	1
Ouvriers de fabriques et d'atelier.....	2
Industries du bâtiment et du mobilier.....	14
Professions agricoles, journaliers.....	21
Professions nomades.....	3
Militaires et marins.....	1
A la charge de leur famille, sans métier ni profession.....	1
TOTAL.....	46

29 condamnés aux travaux forcés sont pourvus d'antécédents judiciaires. Sur ce nombre, 6 ont encouru la relégation; aucun n'est récidiviste légal; 23 quoique déjà condamnés antérieurement ne sont point dans le cas de la récidive légale. 7 de ces individus ont passé par une maison de correction.

Au point de vue des parts touchées sur le produit du travail, les 46 condamnés aux travaux forcés se répartissent comme suit :

Touchent 1 dixième	3 condamnés.
— 2 —	6 —
— 3 —	37 —

80 p. 100 des condamnés touchent 3 dixièmes du produit de leur travail.

Sous le rapport de l'instruction, on compte: 2 sachant lire seulement, 7 sachant lire et écrire, et 25 sachant lire, écrire et calculer; 12 détenus possèdent une instruction primaire complète.

RENSEIGNEMENTS SUR LA VIE PÉNITENTIAIRE AU COURS DE L'ANNÉE 1907

(Tableaux XIII à XXIII.)

Le nombre d'individus incarcérés en 1908 s'est élevé à 987, dont 654 condamnés aux travaux forcés et 333 relégables.

Il a été pris, au cours de l'année, 25 mesures gracieuses à l'égard des condamnés aux travaux forcés, savoir :

20 commutations de peine, dont 18 en réclusion et 2 en emprisonnement;

5 réductions de peine, de cinq ans et plus.

Aucun relégable n'a bénéficié de mesures de faveur.

376 détenus, dont 4 relégables, ont été frappés de peines disciplinaires pour répression de 1.196 infractions aux règlements.

De ces infractions, 58 ont consisté en voies de fait envers les codétenus, 8 pour mutinerie, 2 pour attentat aux mœurs et 9 pour refus de travail.

L'état sanitaire donne lieu aux remarques suivantes :

Effectif de l'infirmerie au 31 décembre 1907.....	5
Entrées en 1908.....	213
ENSEMBLE.....	218
Sorties	217
RESTE au 31 décembre 1908.....	1

Sur 217 sorties, 212, soit la presque totalité, ont eu lieu après guérison, 5 autres après décès.

Les journées d'infirmerie ont atteint au chiffre de 3.406.

Sur 213 entrées à l'infirmerie, 81 ont été motivées par des maladies des voies respiratoires, dont 11, par la phtisie pulmonaire.

Les 5 décès, qui se sont produits en 1908 ont été causés par des affections des voies respiratoires.

Au cours de l'année 1908, aucun cas d'aliénation mentale n'a été constaté. Il s'est produit une tentative de suicide.

L'emploi de la main-d'œuvre pénitentiaire au dépôt de Saint-Martin-de-Ré a donné les résultats suivants:

Sur une population moyenne de 224 individus, le nombre moyen de travailleurs a été, au cours de l'année, de 171.

Par rapport à la population au 31 décembre (48), la proportion des occupés à cette date a été de :

45 occupés sur 48 présents.

Sur un total de 82.104 journées de détention on compte 52.683 journées de travail.

Le produit du travail a atteint au chiffre de 20.089 fr.81, dont :

	fr. c.
En produit net	19.962 36
En gratifications	127 45

Ce qui fait ressortir à 0 fr. 3813 le rendement moyen par journée de travail, et à 0 fr. 2495 par journée de détention.

Le produit du travail a été ainsi réparti :

	fr. c.
Pécule disponible des détenus	5.523 03
Partie concédée aux entrepreneurs	14.566 78

Au 31 décembre 1908, le pécule des détenus présents s'élève à 917 fr. 08.

Les dépenses que les condamnés ont été autorisés à prélever sur le produit de leur travail ou sur les fonds d'autre provenance se sont élevées à 19.705 fr. 15, dont 19.123 fr. 95 en dépenses pour leurs besoins propres.

La répartition des journées de détention suivant l'état des détenus, donnée au tableau XXIII, est la suivante :

Journées de travail en commun	52.235
— — à l'isolement	448
— de chômage faute de travail	»
— des condamnés à la déportation n'ayant pas accepté le travail	3
Journées de repos	23.831
— de maladie	3.406
— de cellule	2.091
TOTAL	82.014

**RÉPARTITION DE LA POPULATION PRÉSENTE
AU 31 DÉCEMBRE 1908
SUIVANT L'OCCUPATION**

(Tableau XXIV.)

Les 48 détenus présents au 31 décembre 1908 au dépôt de Saint-Martin-de-Ré se répartissent comme suit au point de vue de leur occupation :

Travailleurs	45
Au repos	2
A l'infirmerie	1
TOTAL	48